Le Mot du Maire

A l'aube de cette nouvelle année, le Conseil Municipal se joint à moi pour vous adresser des vœux sincères et chaleureux de bonne et belle année 2014, en souhaitant en chacune et chacun d'entre vous beaucoup de joies familiales et personnelles à partager avec ceux qui vous sont proches.

Dans cette période de fêtes, n'oublions pas tous ceux qui souffrent à des titres divers, maladies, deuil, solitude ou victimes de la crise économique. Nous les assurons de notre compassion et de notre aide lorsqu'elle est de nos compétences.

2013 aura été marqué sur le plan national par l'aggravation de la crise économique qui n'en finit pas de faire des victimes dans le monde du travail, et, sur le plan local, par le décès de notre ancien maire de 1977 à 1995, Lucie LECOCQ qui a fortement marqué son époque par son bilan et sa personnalité (voir l'hommage rendu dans « le mot du Maire » de décembre).

Ce bulletin sera le dernier de cette mandature 2008/2014.

Les 23 et 30 mars auront lieu les élections municipales et intercommunales pour désigner les conseillères et conseillers municipaux et communautaires.
En temps voulu, nous apporterons les informations nécessaires à la compréhension des nouvelles règles issues de la réforme électorale opérée par la loi du 17 mai 2013.
Les deux nouveautés les plus importantes sont, d'une part, que les communes de plus de 1000 habitants devront appliquer le scrutin proportionnel avec des listes complètes, composées alternativement d'hommes et de femmes.
D'autre part, les conseillers communautaires seront désignés au même moment que les conseillers municipaux sur le même bulletin de vote.
Afin de respecter les règles normales de discrétion en cette période préélectorale, je resterai en deçà du contenu habituel du mot du Maire.

Vous trouverez dans les pages intérieures, les rubriques habituelles d'information concernant les réalisations de l'année écoulée et les projets de l'année à venir.
Pour conclure, je souhaite avec encore plus d'insistance que les années précédentes, remercier très chaleureusement toutes celles et tous ceux, adjoints, conseillers (es) municipaux, bénévoles, employés municipaux, qui, au sein du Conseil Municipal de la Mairie, des Commissions, du C.C.A.S., de la Caisse des Ecoles et de la Médiathèque ont apporté pendant 6 ans le meilleur d'eux-mêmes pour permettre un fonctionnement optimal de la vie municipale.
J'associe, bien entendu, tous les bénévoles de nos associations qui participent activement

avec sérieux et compétence au développement du lien social et à la vie de notre village grâce aux activités culturelles, sportives et de loisirs qu'elles proposent.

Si ce bulletin a un coût très modeste, nous le devons à notre partenaire « L'AUTRE » pour la réalisation et la mise en page et à tous les annonceurs qui assurent l'essentiel du financement.

Je leur adresse mes sincères remerciements ainsi qu'à la commission information qui bâtit et corrige ce bulletin.

Bien à vous.
Très cordialement.

Votre Maire
Michel GUIARD

Sommaire

Le mot du Maire	page 1	Centre Communal d'Action Sociale	page 27
Hommage	page 3	Assistantes maternelles agréées	page 27
Le Conseil	page 4	Commission animation	page 28
La Commune	page 6	Médiathèque	page 29
Personnel communal	page 7	Club du Bel Automne	page 30
Permanences	page 7	Arc en Ciel de la Viosne	page 31
Les réunions du Conseil	page 8	Maison Pour Tous	page 32
Taxes	page 16	Tennis Club Buxérien	page 33
La C.C.V.C.	page 18	Les Petites Canailles	page 34
Compte administratif communal 2012	page 19	ESB Football	page 35
Compte administratif Eau 2012	page 19	Village fleuri	page 36
Budget communal 2013	page 20	Calendrier des manifestations	page 37
Budget Eau 2013	page 20	Cérémonie 11 novembre	page 38
Principales Réalisations 2013	page 21	Ados'lympiades	page 38
Principaux Projets 2014	page 22	Noces d'Or	page 39
Etat civil	page 23	Anneau du mariage	page 39
Vacances scolaires	page 24	Une Buxérienne à l'honneur	page 40
Affaires scolaires	page 25	S.I.A.R.P. + Informations en vrac	page 41
Caisse des écoles	page 25	Numéros utiles	page 45
Association des parents d'élèves	page 26	Comment obtenir ?	page 47
La classe de CE2	page 26		

Hommage

Lucie LECOCQ, Maire de notre commune de 1977 à 1995, s'est éteinte le jeudi 7 novembre à l'âge de 93 ans. Ses obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale selon la volonté de la défunte.

Ayant été son premier adjoint pendant 18 ans, je peux témoigner de son engagement au service des habitants, de son attachement à notre village et de son caractère affirmé qui ont marqué ses 3 mandats successifs.
Elle fut l'une des premières femmes, dans le département, à occuper cette fonction lors de son premier mandat de maire
L'assainissement collectif, l'aménagement d'un grand espace dans le quartier du Vaugoulé avec la construction des groupes scolaires, le lotissement de 9 maisons et l'installation de la poste, la réalisation du lotissement du Haut du Bourg, la construction des 2 tennis plein air, le rattachement de notre commune au SIARP et l'abandon des régies municipales de l'eau et de l'électricité pour permettre la modernisation et le renforcement de nos réseaux, ont été les principales réalisations durant ses 3 mandats.

Je n'oublie pas la bataille que nous avons menée ensemble pour être rattaché au Parc Naturel Régional du Vexin en 1995, ce qui était loin d'être gagné d'avance, compte tenu de notre proximité avec la ville nouvelle de Cergy Pontoise.

Lucie LECOCQ qui a, par sa personnalité et son bilan, fortement marqué cette période où elle était en responsabilité, continuera de vivre dans notre mémoire en entrant dans l'histoire de notre village.

Dans cette période douloureuse de deuil, le Conseil Municipal se joint à moi pour assurer, sa fille, son gendre, ses petites filles et ses arrières petits-enfants, de toute notre compassion et amitié.

Michel GUIARD

Le Conseil Municipal

Les adjoints

Hubert
BARTELOUS

Daniel
CREPLET

Claire
LECLERC

Jean-Michel
COTTIN

Les conseillers

Anne-Marie
SANSONE

Jean-Pierre
THENIER

Christine
CHARPENTIER

Christine
DELTRUC

Christiane
VAUTIER

Murielle
JONNIAUX

Sonia
BRARD

Alain
LIBAUDE

Francis
DANIEL

Philippe
PUJOL

Laurence
VAN DER BEKEN

Les commissions municipales

Le Maire est de droit Président de l'ensemble des Commissions.

FINANCES : **Michel Guiard.**
Hubert Bartelous, Sonia Brard, Jean-Michel Cottin, Daniel Creplet, Francis Daniel, Murielle Jonniaux, Jean-Pierre Thénier.

INFORMATION : **Adjoint délégué : Hubert Bartelous.**
Claire Leclerc, Francis Daniel, Philippe Pujol, Alain Libaude.

TRAVAUX : **Adjoint délégué : Daniel Creplet.**
Hubert Bartelous, Christine Charpentier, Jean-Michel Cottin, Francis Daniel, Murielle Jonniaux, Alain Libaude, Philippe Pujol, Jean-Pierre Thénier, Laurence Van der Beken.

CAISSE DES ECOLES : **Adjointe déléguée : Claire Leclerc.**
La Caisse des écoles est une organisation paritaire regroupant 6 Conseillers municipaux et 5 membres extérieurs.
Les Conseillers municipaux sont : Sonia Brard, Alain Libaude, Philippe Pujol, Jean-Pierre Thénier, Laurence Van Der Beken.
Les membres extérieurs sont : François Bavière, Francine Darras, Catherine Dupuich, Catherine Moreau, Anne-Noëlle Pluzanski.

C.C.A.S, Centre Communal d'Action Sociale : **Adjointe déléguée : Claire Leclerc.**
Le CCAS est une organisation paritaire regroupant 7 Conseillers municipaux et 7 membres extérieurs.
Les Conseillers sont : Christine Charpentier, Christine Deltruc, Murielle Jonniaux, Alain Libaude, Anne-Marie Sansone, Christiane Vautier.
Les membres extérieurs sont : Jeanine Blin, Adeline Cécconello, Francine Darras, Bernard Deltruc, Mila Gabelli, Elise Noubel, Michèle Thénier.

RELAIS EMPLOI : **Adjointe déléguée : Claire Leclerc.**
Sonia Brard, Christiane Vautier

ANIMATION : **Adjoint délégué : Jean-Michel Cottin.**
Conseillers municipaux : Sonia Brard, Murielle Jonniaux, Alain Libaude, Anne-Marie Sansone, Jean-Pierre Thénier, Laurence Van Der Beken.
Membres extérieurs : Eric Romet, Michèle Thénier, Claude Vautier, Jean-François Bulcourt, Eléna Lemire, Catherine Dupuich et Albert Noël.

APPEL D'OFFRES : **3 titulaires :** Daniel Creplet, Alain Libaude, Jean-Michel Cottin.
3 suppléants : Christine Deltruc, Murielle Jonniaux, Philippe Pujol.

FLEURISSEMENT : **Membres extérieurs** : Claudine Creplet, Michelle Thénier.

JURY CONCOURS VILLAGE FLEURI :
Conseillers municipaux : Daniel Creplet, Alain Libaude, Jean-Pierre Thénier, Christine Deltruc et Christine Charpentier.
Membres extérieurs : Claudine Creplet, Michèle Thénier.

MEDIATHEQUE MUNICIPALE :
Conseillers municipaux : Christine Deltruc, Christiane Vautier et Alain Libaude.
Membres extérieurs : Christiane Bonfanti, Marie-Claude Bousquet, Catherine Dupuich, Annick Lamothe, Eléna Lemire, Sylvie Marissaël, Elisabeth Puenté, Christine Rafflegeau-Denis, Catherine Rault, Josiane Tack, Isabelle Hétet et Françoise Sallam.

Les organes de représentation hors commune

COMMUNAUTE DE COMMUNES « VEXIN CENTRE ».
3 titulaires : Michel Guiard, Christine Deltruc, Christiane Vautier.

CENTRE INTERDÉPARTEMENTAL DE GESTION. (C.I.G.) 1 titulaire : Sonia Brard.

CENTRE NATIONAL D'ACTION SOCIAL. (C.N.A.S). 1 titulaire : Sonia Brard.

DEFENSE. 1 titulaire : Philippe Pujol.

PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN. 1 titulaire : Christiane Vautier.
1 suppléant : Jean-Michel Cottin.
Le Maire est titulaire au titre de la CCVC.

SYNDICAT D'ELECTRICITE. 1 titulaire : Jean-Michel Cottin.
1 Suppléant : Jean-Pierre Thénier.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE PONTOISE.
3 titulaires : Michel Guiard, Hubert Bartelous (Vice-Président), Daniel Creplet.

SYNDICAT DE LA VIOSNE. 2 titulaires : Daniel Creplet (Vice-Président), Jean-Michel Cottin.

COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AERODROME DE CORMEILLES EN VEXIN. 1 titulaire : Michel Guiard, 1 Suppléant : Hubert Bartelous.

SYNDICAT MIXTE POUR LA GESTION DE LA FOURRIERE ANIMALE DU VAL D'OISE.
1 titulaire : Hubert Bartelous, 1 suppléant : Jean-Michel Cottin.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA GENDARMERIE.
1 titiulaire : Michel Guiard (Président), 1 suppléant : Hubert Bartelous.

Personnel Communal

Secrétaire de Mairie
Pascale Montoliu.

Réception, secrétariat
Virginie Malheiro, Edwige Landrin.

Espaces verts, voirie, entretien, divers…
Damien Sclavons, Eric Despres, Pascal Maisonneuve, Aurélien Delwarde.

Ecoles
Maria Cavaco, Véronique Demont, Florence Sayon.

Cantine et entretien
Jocelyne Guizier, Michèle King, Julien Paris, Maria Cavaco et trois personnes de l'association «VIE».

Permanences

Monsieur le Maire et ses adjoints reçoivent :
Du lundi au vendredi……sur rendez-vous.
Le samedi matin……...de 10H00 à 12H00 sur rendez-vous.

Monsieur le Conseiller Général reçoit :
Le premier samedi du mois de 10H00 à 12h00 en Mairie sur rendez-vous.

Contacts Mairie

Téléphone : 01 34 42 10 05. Fax : 01 34 42 14 91
Site Internet : www.boissylaillerie.com
E.mail : mairie.boissy-laillerie@wanadoo.fr
michel.guiard.mairie@wanadoo.fr
hubert.bartelous.mairie@wanadoo.fr
daniel.creplet.mairie@orange.fr
claire.leclerc@voila.fr
jean.michel.cottin@gmail.com

Heures d'ouverture au public :

Le lundi……..	de 14H00 à 17H00.
Du mardi au vendredi.....	de 09H00 à 12H00.
Le samedi matin……..	de 09H30 à 12H00.

Bureau d'aide sociale : …… sur rendez-vous, s'adresser au secrétariat.
Conseils juridiques : ……..…… sur rendez-vous, s'adresser au secrétariat.
Organisation administrative :

Préfecture du Val d'Oise……..	M. Jean-Luc Névache
Sous-Préfecture……..	Michèle Lanza, secrétaire générale.
Député, arrondissement de Pontoise…….	M. Dominique Lefebvre.
Conseiller Général, canton Cergy Nord…	M. Thierry Sibieude.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Sauf indication contraire, les décisions ont été votées à l'unanimité

27 FEVRIER 2013

Réforme des rythmes scolaires.

- Considérant les différentes informations sur la réforme des rythmes scolaires.
- Considérant l'inadéquation entre les moyens à mettre en œuvre et la réalité sur le terrain.
- Considérant les contradictions entre différentes informations reçues sur ce sujet.

Le Conseil, après débat, décide d'attendre 2014, pour le démarrage de la réforme, en formulant les vœux que la loi à intervenir prenne en compte les difficultés de mise en œuvre.

Prévisions des investissements pour l'année 2013

Voirie :

- Chemin de la Justice, renforcement de la chaussée,
- Route de Beauvais, création de trottoirs et places de stationnement,
- Rue Pasteur, réfection des trottoirs (probablement en deux opérations),
- Rue Macaigne Fortier, création d'un plateau pour ralentir la vitesse et faciliter l'écoulement des eaux pluviales.

Bâtiments :

- Réfection de la toiture du presbytère et ravalement de la façade,
- Ecole Jean de la Fontaine, construction d'un local extérieur pour le stockage des jeux de l'association « les Petites Canailles »
- Ecole Jean de la Fontaine, remplacement des portes et fenêtres pour accessibilité et isolation. Demande de DETR (subvention).
- Maison Pour Tous, étude en cours pour agrandissement.

Achats de terrains :

- Route de Beauvais, pour la création de trottoirs et places de stationnement,
- Chemin de Gérocourt, réfection de chaussée,
- Lieu dit « les Pouillardes », création de fossés anti-coulées de boues,
- Avenue de la Gare, pour la création de places de stationnement.

Mise en place d'une participation à la protection sociale complémentaire (MNT).

Maintien de salaire pour le personnel.

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Vu la loi n°2007-148 du 02 février 2007 de modernisation de la fonction publique et notamment son article 39 ;

- Vu la loi n°2009-972 du 03 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique et notamment son article 38,
- Vu les dispositions du décret n°2011-1474 du 08 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
- Vu l'avis du Comité technique paritaire ;
Après en avoir délibéré, le Conseil décide :
- De participer à compter du 1er janvier 2013, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,
- De participer à compter du 1er janvier 2013, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la complémentaire santé souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,
- De cotiser par période trimestrielle à la MNT.
- Tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée, devra participer à hauteur de 21 € mensuels, la différence sera prise en charge par la Commune.

Indemnités des comptables du Trésor public.

La présente délibération a pour objet d'autoriser le versement d'une indemnité de conseil à M. DUHAMEL Jean-Marie, Mme BOSSU Laureline et Mme LIEVRE Cécile, Receveurs-Percepteurs de Marines, pour la durée de leur mandat et aux taux maximum.
Les modalités de calcul de l'indemnité fixées par arrêté interministériel en cours des trois dernières années. Sont déduits de cette indemnité les divers prélèvements obligatoires.
Après en avoir délibéré le C.M., à l'UNANIMITE, DECIDE d'accorder l'indemnité de conseil aux trois personnes concernées pour la durée de leur mandat.

Demande de subventions pour des travaux liés à l'eau pluviale.

M. le Maire propose la réalisation de 3 projets de travaux sur la commune :
- pour améliorer la qualité des eaux pluviales avant le rejet en rivière,
- pour effectuer des aménagements permettant d'éviter des coulées de boue rue Victor Hugo,
- et enfin l'aménagement paysager du bassin de rétention des eaux pluviales RD 22.

Coût des travaux :
- Projet n°1 : traitement de ruissellement de la rue de la République.
Coût prévisionnel : 86 550 € HT.
- Projet n°2 : limitation des ruissellements en amont de la côte des Pouillardes permettant d'éviter des coulées de boues rue Victor Hugo. Coût prévisionnel : 42 800 € HT.
- Projet n°3 : Aménagement paysager du bassin de rétention des eaux pluviales situé en entrée de village en bordure de la RD 22. Coût prévisionnel 16000 € HT.
Le C.M., après débat, approuve les travaux présentés, sollicite le Conseil Général, l'agence de l'eau Seine Normandie et le Conseil Régional pour une subvention et s'engage à prendre en charge la différence entre le montant des subventions et le coût finalisé des travaux.

Divers.

- L'enfouissement des lignes au four à Chaux est terminé,
- Le contrat rural, place de l'église et cour de la mairie est terminé.

Vote des comptes de gestion communal et eau 2012 du Receveur Municipal

Les chiffres concordent entre les comptes du Receveur et ceux de la Mairie.

Approbation du Compte Administratif 2012 : Budget EAU, et affectation des résultats.

Subdivision	Résultat à la clôture de l'exercice précédent		Opérations de l'exercice		Résultat à la clôture de l'exercice	
	Déficits	Excédents	Mandats émis	Titres émis	Déficits	Excédents
Fonctionnement		47 383,02	1000,00	35 314,66		81 697,68
Investissement		116 150,83	993,33			115 157,50
TOTAUX		163 533,85	1 993,33	35 314,66		196 855,18

Le Conseil, après présentation du Compte Administratif, constatant l'identité des valeurs avec celles du Compte de Gestion :

approuve les résultats tels que résumés ci-dessus et approuve l'affectation des résultats tels que précisés ci-dessous :

Exploitation

Excédent de clôture 2012 : 81 617,68 €

- Affectation en recette d'exploitation, excédent antérieur reporté.

Investissement

Excédent de clôture 2012 : 115 157,50 €

- Affectation en recette d'investissement, solde d'exécution positif reporté.

Vote du Compte Administratif 2012 : Budget Commune, et affectation des résultats

Subdivision	Résultat à la clôture de l'exercice précédent		Opérations de l'exercice		Résultat à la clôture de l'exercice	
	Déficits	Excédents	Mandats émis	Titres émis	Déficits	Excédents
Fonctionnement		258 228,75	1 203 582,36	1 659 867,83		714 514,22
Investissement		245017,76	962 360,27	781 865,08		64 522,57
TOTAUX		503 246,51	2 165 942,63	2 441 732,91		779 036,79

Le Conseil, après présentation du Compte Administratif, constatant l'identité des valeurs avec celles du Compte de Gestion :

approuve les résultats tels que résumés ci-dessus et approuve l'affectation des résultats tels que précisés ci-dessous :

Fonctionnement

Excédent de clôture : 714 537,82 €

- Affectation en recette de fonctionnement, excédent antérieur reporté : 254 537,82 €
- Affectation en recette d'investissement : 460 000,00 €

Investissement

Excédent de clôture : 64 522,57 €.

- Affectation en compte recette d'investissement, solde d'exécution reporté.

TAUX DES 4 TAXES.

Sur le rapport de M. le Maire, proposant de diminuer le taux des 4 taxes, le Conseil après en avoir délibéré, approuve les taux ci-dessous en diminution :

Taxe habitation :	11,1818 %	Foncier bâti :	8,0850 %
Foncier non bâti :	41,3462 %	CFE :	16,7972 %

Vote du Budget Primitif 2013 : EAU.

Section Exploitation :

- Dépenses : 131 387,68 € Recettes : 131 387,68 €

Section Investissement :

- Dépenses : 210 321,50 € Recettes : 210 321,50 €

Après exposé, le Conseil approuve le Budget Primitif voté au niveau des chapitres.

Vote du Budget Primitif 2013 : Commune.

Section Fonctionnement :

- Dépenses : 1 830 748,82 € Recettes : 1 830 748,82 €

Section Investissement :

- Dépenses : 1 567 192,57 € Recettes : 1 567 192,57 €

Après exposé, le Conseil approuve le Budget Primitif voté au niveau des chapitres.

Demande de subvention DETR construction d'une réserve pour la salle d'évolution de l'école Jean de la Fontaine, suite à la non-conformité de l'espace existant.

Lors de la visite de sécurité de l'école primaire, les pompiers ont déclaré non conformes à la sécurité les cloisons posées dans la salle du préau polyvalent, pour le rangement du matériel du centre de loisirs et de l'école.

Par ailleurs, cette réserve diminue la surface utile du préau, limitant les activités possibles.

Il est proposé la construction d'une réserve à l'extérieur du bâtiment d'une surface d'environ 30 m², avec ossature bois.

Le coût des travaux est estimé à 81 056.09 € H.T. soit 96 943.08 € T.T.C.

Le plan de financement sera le suivant :

- Coût des travaux 81 056.09 € HT
- Subvention DETR sollicitée 40% soit 32 422,44 €
- Fonds propre 48 633,66 €
- Avance TVA 15 886,99 €

Le Conseil approuve le projet de construction, sollicite l'Etat au titre de la DETR pour une subvention au taux de 40% .

Les dépenses seront exécutées au 2ème semestre 2013 et soldées début 2014.

DIVERS.

M. le Maire informe le Conseil qu'il fera un courrier à R.F.F. concernant le projet de transfert du fret de la ligne Paris-Le Havre sur la ligne Paris St Lazare- Gisors, dans le cadre du Grand Paris et du projet de ligne grande vitesse Paris-Le Havre.

Ce projet prévoit une circulation des trains de fret la nuit et impactera les riverains par des nuisances sonores.

Or, il semble que rien ne soit prévu au niveau de la protection des riverains .

19 JUIN 2013

Changement d'adresse du Syndicat d'Initiative d'Aménagement de la Vallée de la Viosne.

S.I.A.V.V. a changé d'adresse et il convient de l'entériner.

Après débat, le Conseil approuve le changement d'adresse du S.I.A.V.V. qui se situe maintenant à VIGNY, 1 route de Rouen, le Bord'Haut de Vigny.

Achat de terrains pour l'aménagement des trottoirs de la route de Beauvais.

Le projet d'aménagement des trottoirs route de Beauvais nécessite de disposer de l'emprise totale des terrains de la route aux clôtures.

Deux particuliers sont concernés l'un pour 59 m² au 6, route de Beauvais et l'autre pour 79 m² au 4, route de Beauvais.

Le Conseil, après débat, approuve le projet d'achat des terrains et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet.

Désignation par tirage au sort des jurés d'assises.

A partir de la liste électorale M. le Maire procède au tirage au sort.

Le premier tirage indique le numéro de la page. Le second tirage indique le numéro de la ligne.

Création de postes occasionnels pour les mois juillet et août en remplacement du personnel en congés.

Le Conseil décide de créer :

- 1 poste occasionnel d'agent d'entretien aux espaces verts pour juillet et août en remplacement du personnel en congés.
- 2 postes occasionnels d'agent administratif dans les services pour le mois juillet.

Droit de préemption pour les fonds de commerces.

En vue du maintien de la diversité des commerces et de l'artisanat sur la commune,

M. le Maire propose d'instituer un droit de préemption sur les fonds artisanaux, fonds de commerce et les baux commerciaux.

M. le Maire doit soumettre, pour avis, le projet de délibération du Conseil à la Chambre de Commerce et de l'Industrie et à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du ressort desquelles se trouve la commune.

Ce projet a pour finalité de sauvegarder et de défendre la diversité de l'offre commerciale là où elle est menacée.

Un périmètre a été établi, ainsi qu'un rapport analysant la situation du Commerce et de l'Artisanat à l'intérieur de ce périmètre et les menaces pesant sur la diversité commerciale et artisanale.

Accord du Conseil.

Rectification : Budget de l'Eau.

M. le Maire fait part d'une erreur sur le budget Eau. Les opérations d'ordre ne sont pas équilibrées.
Le chapitre 040 en recettes d'investissements est noté à 80 164 €, alors que le chapitre 042 en dépenses de fonctionnement est noté en 80 264 €.
Il demande au Conseil de pouvoir rectifier cette différence de 100 € au chapitre 040. Accord.

Décision modicative : Budget communal.

Compte 6228 :
Augmentation sur crédits ouverts : 15 000 €
Compte D022 :
Diminution sur crédits ouverts : 15 000 €

Participation carte IMAGINE'R et carte OPTILE.

M. le Maire propose d'instaurer une participation communale aux frais des cartes de transport scolaire, cartes CBS ex-Cartes OPTILE et cartes IMAGINE'R, pour la rentrée scolaire 2013.
Cette aide est accordée aux familles des enfants fréquentant les établissements publics ou privés.
Les demandeurs de cette participation devront présenter un justificatif de domicile ainsi qu'un certificat de scolarité.
La participation de la commune aux frais de transport scolaire s'effectue selon le taux suivant :
- Pour les collégiens, la commune prend en charge 50% du tarif de la carte OPTILE diminué de la participation départementale.
- Pour les lycéens, la commune prend en charge 50% du tarif de la carte IMAGINE'R,
- Pour les étudiants après BAC 50% IMAGINE'R. Ces derniers devront payer leur carte en totalité. La participation communale leur sera remboursée sur présentation du justificatif de paiement et de scolarité.
Le Conseil approuve cette proposition et décide de prendre en charge, à hauteur de 50% par enfant, les frais de transport supportés par les familles.

Eglise St André.

Intention de réaliser la restauration des parements intérieurs du Chœur.
Après avoir réalisé l'assainissement périphérique de l'Eglise, il conviendra, après étude préalable conduite par Frédéric DANTON, architecte, de réaliser une première tranche de travaux intitulée :

« Restauration des parements intérieurs du chœur ».

pour un montant de travaux estimés à 300 000 € H.T. subventionnable par la DRAC Ile de France.
Le Conseil, après débat, confirme l'intention de réaliser les travaux en 2014 de « Restauration des parements intérieurs du chœur de l'Eglise St André », sollicite la DRAC Ile de France pour une subvention, et autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Jury concours village fleuri.

Christine Charpentier et Christine Deltruc sont nommées au sein de ce jury en remplacement de Pierre Chailliou et de Jean Milloir.

Captage de l'eau potable.

Suite à l'avis négatif de l'hydrologue sur la sécurisation du périmètre du captage de l'eau potable, situé

dans le parc des sports, il convient de rechercher avec le partenariat du Conseil Général et de Véolia une éventuelle solution de remplacement du puits actuel.
Dans un premier temps, le maire va contester, auprès de l'Agence Régionale de santé, les conclusions du rapport et demander une contre expertise.

Signature d'un marché de travaux à procédure adaptée pour l'aménagement de trottoirs et stationnement route de Beauvais.
En application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités Territoriales.
M. le Maire décide de retenir la proposition mieux disante de l'entreprise :
E.V.V.O. , ZA du Coudrier 95650 BOISSY L'AILLERIE
Le montant du marché est de 98 840,€ H.T. soit 118 212,64 € T.T.C.
Ampliation de cette décision sera adressée à la Sous Préfecture

02 OCTOBRE 2013

Rapport annuel sur l'eau et l'assainissement.
Chaque conseiller a reçu le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau, établi par notre délégataire, ainsi que le rapport annuel de l'ARS.
La partie du rapport annuel du SIARP concernant l'assainissement de notre commune était jointe aux dossiers.
Après questions et débats, le Conseil approuve les rapports présentés.

Indemnité de conseil au Receveur Comptable du Trésor.
La présente délibération a pour objet d'autoriser le versement d'une indemnité de conseil à Madame LIEVRE Cécile Receveur-Percepteur de Marines, pour la durée de son mandat aux taux maximum.
Les modalités de calcul de l'indemnité fixées par arrêté interministériel. Sont déduits de cette indemnité les divers prélèvements obligatoires.
Le Conseil décide d'accorder l'indemnité du Conseil à Mme LIEVRE Cécile, Receveur des communes pour la durée de son mandat.

Décision modificative concernant les restes à réaliser. Budget Communale 2013.
D 6541 : Créances admises en non valeur. Augmentation sur crédits ouverts : +8 000 €.
D 673 : Titres annulés (exercice antérieur). Diminution sur crédits ouverts : -8 000 €.

Décision modificative concernant le Budget Eau 2013.
D 615 : Entretien et réparations. Augmentation sur crédits ouverts : +3 000 €.
D 022 : Dépenses imprévues Fonctionnement. Diminution sur crédits ouverts : -3 000 €.
D 1641 : Emprunts en euro. Augmentation sur crédits ouverts : +1 000 €.
D 2315 : Install. Mat. et outil. tech.. Diminution sur crédits ouverts : -1 000 €.

IMPAYES.
M. le Maire informe le Conseil qu'il convient d'autoriser le Comptable du trésor à poursuivre les impayés en fixant un montant minimum.

Le Conseil autorise le Comptable du trésor à poursuivre les impayés au-delà de 100 €.

MISES EN NON-VALEUR.

M. le Maire informe le Conseil qu'il a fait le point avec le Comptable du Trésor sur l'état des restes à recouvrer, à présenter en non-valeur.

Le C. M., après débat ACCEPTE le principe d'une mise en non-valeur des titres de la liste présentée sauf pour les titres suivants, pour lesquels le Conseil souhaite des poursuites :

- Année 2000 : Titre 182 pour 1 875,12 €
- Année 2007 : Titre 25 pour 764,16 €
- Année 2007 : Titre 56 pour 262,68 €
- Année 2008 : Titre 179 pour 6 332,19 €
- Année 2009 : Titre 88 pour 4 935,23 €
- Année 2010 : Titre 101 pour 2 227,09 €
- Année 2011 : Titre 131 pour 2 253,81 €
- Année 2011 : Titre 108 pour 154,53 €

Mise en application du droit de préemption des fonds de commerce, fonds artisanaux et baux commerciaux.

Lors du Conseil Municipal du 19 juin dernier, il avait été proposé un projet sur le maintien de la diversité des commerces et de l'artisanat sur la commune.

Au vu des avis favorables de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Val d'Oise, et de la chambre de Métiers et de l'Artisanat du Val d'Oise, il est demandé de bien vouloir délibérer sur le périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité, à l'intérieur duquel seront soumis au droit de préemption les cessions de fonds de commerce, de fonds artisanaux et de baux commerciaux, tel qu'explicité dans les plans annexés à la présente délibération.

Le Conseil autorise le maire à exercer le droit de préemption prévu par l'article L214-1 du Code de l'Urbanisme.

Divers.

- Les travaux au presbytère sont terminés.
- Rue Macaigne Fortier, des travaux seront réalisés avant la ruelle de la Gare pour réduire la vitesse.
- La réfection des trottoirs de la rue Pasteur sera refaite en 2 opérations à partir de 2014.
- Une partie des menuiseries de l'école J. de la Fontaine a été changée.
- Dans la nouvelle carte cantonale, Boissy fera partie du Canton de Pontoise.

04 DECEMBRE 2013

Budget supplémentaire communal 2013.

M. le Maire présente et commente le budget d'ajustement des recettes et dépenses.

Section de fonctionnement : Dépenses et recettes pour 105 795,00 €

Section d'investissement : Dépenses et recettes pour 41 000,00 €

Le Conseil, après débat, accepte le budget supplémentaire.

Signature d'une convention entre la commune de Boissy l'Aillerie et la société SYNERAIL pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie sur un terrain communal.

RFF (Réseau Ferré de France), a conclu avec la Ste SYNERAIL, un contrat de partenariat pour conduire un plan de rénovation du réseau de télécommunication actuel.

Après contact avec la Ste SYNERAIL, un terrain communal a été reconnu susceptible de recevoir l'équipement de télécommunication.

Le Conseil, après débat, accepte le projet présenté et autorise le Maire à signer la convention.

Indemnité au Receveur des Communes.

La présente délibération a pour objet d'autoriser le versement d'une indemnité de conseil à Mme BADALIAN Carole, Receveur-Percepteur de Marines, pour la durée de son mandat au taux maximum.

Les modalités de calcul de l'indemnité sont fixées par arrêté interministériel au cours des trois dernières années. Les divers prélèvements obligatoires sont déduits de cette indemnité

Le Conseil décide d'accorder l'indemnité du Conseil à Mme BADALIAN Carole, Receveur des communes pour la durée de son mandat.

Marché de Noël 2013.

Sur proposition des membres de la commission animation, il est décidé de fixer les prix de vente au Marché de Noël du samedi 7 décembre, comme suit :

- Filet garni 1€ - Crêpe 1€ - Vin chaud 1€ - Chocolat chaud 1€ - Café 0.50€
- Décoration de porte 2€ - Décoration de table 5€ - Plat repas 12€ - Pêche à la ligne 1€
- Enveloppes surprises 1€

Signature d'une convention entre la commune de Boissy l'Aillerie et l'association « Les Petites Canailles ».

Il est nécessaire de refaire une convention avec l'association « les Petites Canailles » à la suite de la modification de la prise en compte des charges supplétives par la CAF.

Le Conseil, après débat, autorise le Maire à signer cette nouvelle convention avec l'association « les Petites Canailles ».

DECISION DU MAIRE.

Travaux d'aménagement de la rue Macaigne Fortier

En application des articles L2122-22 et L2122-23 du code général des collectivités publiques.

Considérant les propositions des entreprises ayant répondu à la consultation, leur vérification par le cabinet C.A.I.H.S., et l'avis de la commission municipal des achats.

- décide de retenir la proposition de l'entreprise COCHERY – chemin du Parc 95480 PIERRELAYE, pour un montant de 20 000 € H.T., et de signer le devis ainsi que la lettre de notification.
- Ampliation de cette décision sera adressée à la Sous-préfecture de Pontoise.

Les Taxes d'imposition

Le Conseil Municipal a approuvé le 10 avril 2013 le budget primitif et les taux des quatre taxes.

	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007
Taxe d'habitation*	11,20	11,41	11,41	5,65	5,65	5,65	5,65
Foncier bâti	8,09	8,25	8,25	8,25	8,25	8,25	8,25
Foncier non bâti*	41,35	42,19	42,19	40,24	40,24	40,24	40,24
Taxe professionnelle	supprimée	supprimée	supprimée	9,51	9,51	9,51	9,51
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	16,80	17,14	17,14				

Pour comparaison	Moyenne départementale			Moyenne nationale		
	2012	2011	2010	2012	2011	2010
Taxe d'habitation	22,83	22,82	22,75	23,83	23,78	23,54
Foncier bâti	20,29	20,26	20,11	20,04	19,89	19,67
Foncier non bâti	63,85	63,28	63,04	48,79	48,56	48,18
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	23,80	non communiqué		25,59	25,42	

La Communauté de Communes Vexin Centre

La communauté de communes « Vexin Centre » issue de la fusion des communautés de communes « Val de Viosne, 3 Vallées du Vexin et Plateau du Vexin », a été créée le 1er janvier 2013.
C'est un territoire de 34 communes, 23 500 habitants sur 234 km².
Le siège social est 1, rue de Rouen à Vigny.
Cette première année de fonctionnement a permis d'installer et organiser l'administration pour permettre la continuité de fonctionnement, assurer le suivi des actions issues des compétences, et réfléchir et préparer de nouvelles actions.

La création d'un site internet www.ccvexincentre.fr, vous permet de suivre l'activité de notre communauté.
En mars 2014, suite à la modification de la loi les délégués communautaires seront élus directement par les électeurs sur le même bulletin que celui relatif à l'élection municipale.
Michel GUIARD
Président de la Communauté de Communes VEXIN CENTRE

Michel GUIARD
Président de la Communauté de Communes Vexin Centre

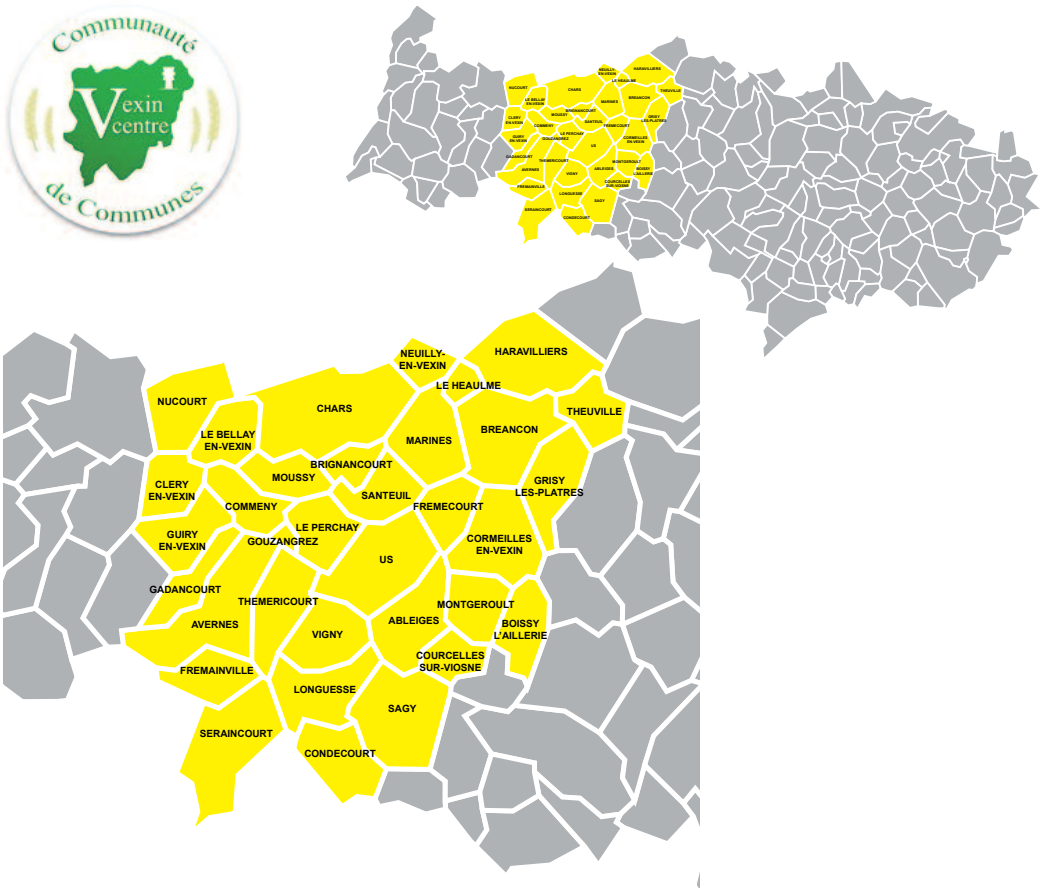

Compte administratif communal 2012

Section FONCTIONNEMENT

DEPENSES	EUR
Charges à caractère général	438 082,16
Charges de Personnel	459 938,96
Atténuation de produits	8 143,00
Autres charges gestion courante	273 109,65
Charges financières	22 633,99
Charges exceptionnelles	1 651,00
	1 203 558,76

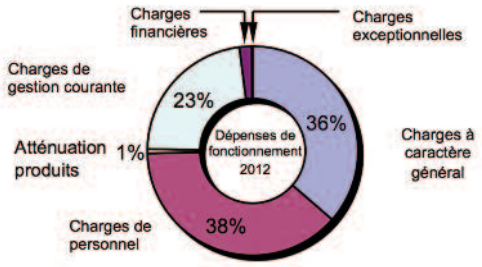

RECETTES	EUR
Produits des services	133 863,78
Impôts et taxes	842 872,09
Dotations et participations	601 088,74
Autres produits de gestion courante	51 186,20
Produits exceptionnels	30 788,62
Produits financiers	68,40
Résultat reporté ex. antérieur	258 228,75
	1 918 096,58

Section INVESTISSEMENT

DEPENSES	EUR
Matériels et outillages divers	67 884,00
Travaux de bâtiment	84 342,17
Travaux de voierie	325 169,41
Enfouissement réseaux	512 545,00
Aménagement terrains & clôtures	76 308,28
Signalisation	57 868,81
Achat de terrain	40 110,00
P.L.U.	0,00
Plantations	6 413,00
Zones d'activités	0,00
Contrat rural	488 563,00
Cimetière	0,00
Travaux aux écoles	19 547,65
Travaux presbytère	70 000,00
Travaux église	28 017,70
Toitures ateliers techniques	90 371,74
Remboursement d'emprunts	62 657,60
Solde d'exécution reporté (N-1)	0,00
	1 929 798,36

RECETTES	EUR
Dotations Fonds divers Réserves	513 697,10
Subventions d'investissement reçues	533 557,98
Emprunts	280,00
Dépôts et cautionnements reçus	0,00
Affectation résultat antérieur	245 017,76
	1 292 552,84

Compte administratif eau 2012

Section EXPLOITATION

DEPENSES	EUR
Charges financières	0,00
Charges exceptionnelles	1 000,00
Dotations aux amortissements	0,00
	1 000,00

RECETTES	EUR
Taxes et redevances	34 814,66
Travaux	0,00
Produits exceptionnels	500,00
Excédents antérieurs reportés	47 383,02
	82 697,68

Section INVESTISSEMENT

DEPENSES	EUR
Emprunts et dettes assimilées	993,33
TRF Subvention d'investissement	0,00
Solde d'exécution reporté (N-1)	0,00
	993,33

RECETTES	EUR
Excédents antérieurs reportés	116 150,83
Dotation Fonds de réserves	0,00
Subventions d'investissement	0,00
Amortissement des immobilisations	0,00
	116 150,83

Budget communal 2013

Section FONCTIONNEMENT

DEPENSES	EUR
Charges à caractère général	584 590,00
Charges de Personnel	533 050,00
Atténuations de produits	18 000,00
Autres charges gestion courante	305 817,00
Charges financières	23 500,00
Charges exceptionnelles	18 500,00
Dépenses imprévues fonctionnement	33 086,82
Virement à la section investissement	420 000,00
	1 936 543,82

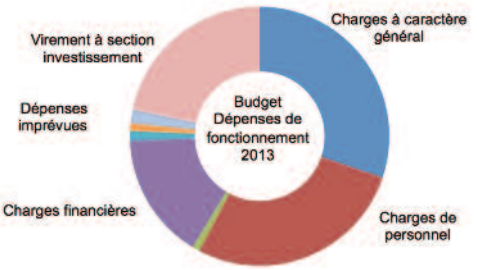

RECETTES	EUR
Produits des services	130 635,00
Impôts et taxes	864 956,00
Dotations et participations	557 255,00
Autres produits de gestion courante	58 000,00
Produits financiers & exceptionnels	71 160,00
Excédents antérieurs reportés	254 537,82
	1 936 543,82

Section INVESTISSEMENT

DEPENSES	EUR
Matériels et outillages divers	59 445,02
Travaux de bâtiment	119 100,00
Travaux de voierie	412 091,87
Enfouissement réseaux	206 975,14
Aménagement terrains	23 768,64
Signalisation	23 768,81
Achat de terrain	100 110,00
Plantations	8 413,00
Contrat de bassin	160 000,00
Travaux aux écoles	160 547,65
Travaux presbytère	82 000,00
Travaux église	20 000,00
Contrat Rural	128 217,96
Remboursement d'emprunts	64 000,00
Dépenses imprévues	39 754,48
Solde d'exécution reporté	0,00
	1 608 192,57

RECETTES	EUR
Dotations Fonds divers Réserves	298 000,00
Subventions d'investissement reçues	365 670,00
Immobilisations corporelles	0,00
Excédents de fonctionnement	460 000,00
Virt de la section fonctionnement	420 000,00
Résultat antérieur reporté	64 522,57
	1 608 192,57

Budget eau 2013

Section EXPLOITATION

DEPENSES	EUR
Charges à caractère général	27 623,02
Charge exceptionnelle	7 000,00
Dépenses imprévues	1 500,00
Opération d'ordre	80 264,00
Virement à section investissement	15 000,00
	131 387,02

RECETTES	EUR
Taxes et redevances	34 000,00
Travaux	0,00
Opération d'ordre	15 690,00
Excédents antérieurs reportés	81 697,68
	131 387,68

Section INVESTISSEMENT

DEPENSES	EUR
Solde d'exécution négatif reporté	0,00
Emprunts et dettes assimilées	1 000,00
Immobilisations en cours	193 731,50
Opération d'ordre	15 690,00
	210 421,50

RECETTES	EUR
Solde d'exécution positif reporté	115 157,50
Dotations fonds divers et réserves	0,00
Subventions d'investissement	0,00
Opération d'ordre	80 264,00
Virement de la section exploitation	15 000,00
	210 421,50

Principales réalisations 2013

Bâtiments

- Changement de la toiture du Presbytère/Médiathèque et reprise de la façade à pierres vues et joints beurrés.
- Changement de la porte de l'Eglise.
- Remplacement des portes et fenêtres du rez-de-chaussée de l'école élémentaire pour mise aux normes d'accessibilité et dans le cadre des économies d'énergie.
- Remplacement de la couverture du préau de l'école de la Source.

Eclairage public

- Changement et amélioration de l'éclairage public dans la zone d'activité.
- Réfection de la peinture de 66 candélabres.

Divers

- Sécurisation de l'entrée de l'école élémentaire avec l'installation d'un portail coulissant.
- Achat et pose de 2 meubles à insectes.
- Achat et pose de 3 distributeurs de sachets de propreté.
- Remplacement de 9 branchements en plomb dans différentes rues.
- Aménagement paysagé des entrées de la zone d'activité du Coudrier.
- Remplacement des jeux de l'école maternelle.

Acquisitions

- Acquisition de terrains pour la réalisation des projets de voirie et d'aménagement de terrains pour éviter des coulées de boues.
- Acquisition de différents matériels et outillages pour les services.
- Acquisition de 4 défibrillateurs, remis aux principales associations : Maison pour Tous, Tennis Club Buxerien, Etoile Sportive de Boissy et Club du Bel automne (salle polyvalente).

Habilitation
Préfecture VO
n° 9695040

FLEURISTE MARBRERIE FUNERAIRE

TRAVAUX DANS TOUS LES CIMETIERES

CONSTRUCTION de caveaux tous articles funéraires

NETTOYAGE, POSE, VENTE de monuments GRAVURES

DE PERE EN FILS DEPUIS 1935

CORRESPONDANT Pompes Funèbres du Val de Viosne

Devis gratuit

2, rue de Puiseux 95520 OSNY - Tél 01 30 30 15 46 - 1, rue Gambetta 95640 MARINES - Tél 01 30 39 76 30

Principaux projets 2014

Sous réserve de l'obtention des subventions nécessaires pour le financement des projets.

Bâtiments

- Début des travaux de l'extension de la maison pour tous (+ 234 m²).
- Création d'un local de 25 m² à l'école élémentaire pour l'archivage et le stockage de matériels pour l'association les Petites Canailles.
- 2ème phase de changement de fenêtres et portes de l'école élémentaire, avec remplacement de stores.
- Réfection de la toiture du lavoir.

Voirie

- Première phase de travaux de réfection et de valorisation des trottoirs rue Pasteur.
- Divers travaux d'amélioration de voirie (signalisation, trottoirs) dans des rues à définir.

Divers

- Aménagement de terrains permettant d'éviter des coulées de boue dans la 1ère partie rue Victor Hugo, en cas d'orage très important.
- Changement du jeu principal au parc de la Viosne.
- Aménagement pour le traitement des eaux de ruissellement, dans le bas de la rue de la République, avant leur rejet dans la Viosne.

MENUISERIE VAUTIER

MENUISERIE BOIS TRADITIONNELLE

1 rue du Grand Pré
ZA - 95640 MARINES

06.66.92.65.44
01.30.39.73.41
menuiserie-vautier@orange.fr
www.menuiserie-vautier.com

Etat civil

Ils sont nés

Le 17/01/2013, Leny, Roland, Gaston AMETTE au 8, chemin de la Maladrerie.
Le 9/02/2013, Esten, Gabriel, Marie DE LISI au 12 bis, rue Veuve Quatremain.
Le 9/02/2013, Layanah, Jenny, Sophie, Charlize CUSTOS au 1, rue Pasteur.
Le 12/02/2013, Azzedine AOUAR au 8, route d'Ableiges.
Le 18/03/2013, Ella PONS au 38, allée du Moulin.
Le 11/03/2103, Yanis, Lucien, Gabriel HOURON au 1, allée du Moulin.
Le 9/04/2013, Timéo, Philippe, Patrick GAUTIER LUTREAU au 10, rue Victor Hugo.
Le 18/04/2013, Alice, Agathe, Margaux DERRIEN au 64, rue Ferdinand Jacob.
Le 24/04/2013, Saro, Theïna DIABY au 8, rue du Guet.
Le 3/05/2013, Arthur, Tulio ODIE au 1 bis, rue Macaigne Fortier.
Le 01/06/2013, Blanche, Marie MICHEL au 5, rue Macaigne Fortier.
Le 04/06/2013, Lorenzo, Maurice, Michel DA SILVA au 8, rue Henri Guyetand.
Le 04/06/2013, Kamil, Nahel ZELACI au 1, rue du Dr Thelmier.
Le 30/06/2013, Léa, Véronique, Elise VOGRIN au 9, allée du Moulin.
Le 04/07/2013, Nolan, Didier, Leo ALDEBERT au 24, rue Macaigne Fortier.
Le 16/07/2013, Tony, Thierry, Charles GUIZIER au 28, rue Victor Hugo.
Le 29/07/2013, Capucine, Ludivine CHAPLIN au 5, avenue de la Siaule.
Le 21/08/2013, Mélina-Rose, Danièles, Josette DAZIN au 28 bis, chemin de Montgeroult.
Le 07/09/2013, Théo GANDON au 31, allée du Moulin.
Le 20/10/2013, Lily-Rose, Joséphine LUCRON au 36, allée du Moulin.
Le 29/10/2013, Mélina GORGEES ISHAQ au 16, rue Victor Hugo.
Le 13/11/2013, Giulia, Danièle, Mirtha HOTTE au 14, rue Macaigne Fortier
Le 23/11/2013, Elyès AMELLAL au 13 bis Aéordrome de Pontoise Cormeilles en Vexin
Le 24/11/2013, Antoine, Timéo METAYER au 25 rue de l'Egalité

Ils se sont mariés à Boissy

Le 16/02/2013, PRUDHOMME Florence et PERKOVIC Dragan domiciliés 21, rue de la République.
Le 23/02/2013, AUZANNEAU Corine et KLEIDARAS Alexandros domiciliés 11 bis rue de la République.
Le 13/04/2013, BIZEUL Annick et PAPILLON Jackie domiciliés 49 bis, rue de la République.
Le 27/07/2013, LOBJEOIS Françoise et BOCQUILLON Philippe domiciliés 32, rue Macaigne Fortier.
Le 05/10/2013, CADET Séverine et REYNAUD Benoit domiciliés 26, chemin de Montgeroult.
Le 12/10/2013, ROUSSEL Isabelle et LACHAMBRE-KRANTZ Arnaud domiciliés 1, route de Beauvais.

Ils nous ont quittés cette année

Le 20/01/2013, Jacqueline, Marcelle VION domiciliée au 8, rue Victor Hugo
Le 25/01/2013, Simone LAMOTHE domiciliée au 62, rue Pasteur
Le 01/02/2013, Lucie DEMOULIN domiciliée au 4, chemin de Réal
Le 06/02/2013, Alexis HAVARD domicilié 9, rue Victor Hugo
Le 10/03/2013, Claude LAUTI domicilié 18, rue Raspail
Le 05/09/2013, Eric VAN DER BEKEN domicilié 7, rue Ferdinand Jacob
Le 07/11/2013, Lucie LECOCQ domiciliée 6 bis, rue Macaigne Fortier

Vacances scolaires 2013-2014

Zone A : Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Montpellier, Nancy, Metz, Nantes, Rennes, Toulouse.
Zone B : Aix, Marseille, Amiens, Besançon, Dijon, Lille, Limoges, Nice, Orléans, Tours, Poitiers, Reims, Rouen, Strasbourg.
Zone C : Bordeaux, Créteil, Paris, Versailles.

	Zone A	Zone B	Zone C
Rentrée	Mardi 3 septembre 2013		
Toussaint	Mercredi 23 octobre au lundi 4 novembre 2013		
Noël	Samedi 21 décembre 2013 au lundi 6 janvier 2014		
Hiver	Samedi 1er mars au lundi au 17 mars 2014	Samedi 22 février au lundi 10 mars 2014	samedi 15 février au lundi 3 mars 2014
Printemps	Samedi 26 avril au lundi 12 mai 2014	Samedi 19 avril au lundi 5 mai 2014	Samedi 12 avril au lundi 28 avril 2014
Eté	Début des vacances d'été : Jeudi 3 juillet 2014		

Vacances scolaires 2014-2015

A ce jour, pas encore diffusé par le ministère.

Parents élus au Conseil d'école

Maternelle :
Julien Fauconnier, Marion Ganguet, Emmanuelle Maes, Elodie Olivi, François Lerebourg, François Blondel.

Primaire :
Isabelle Laquenaire, Sébastien Bosteau, Séverine Berthy, Ludovic Berthy, Sandrine Serrurier, Gaëlle Matricardi, Noelline Menault, Catherine Grussenmeyer, François Bavière, Claire Ben-Nathan.

Affaires scolaires

La répartition des effectifs de l'école élémentaire se fait comme suit :

Mme Chauvet	CP	25 élèves
M. Potin	CE1	28 élèves
Mme Moreau	CE2	24 élèves
Mme Beauvais	CM1	23 élèves
Mme Gauglin	CM2	26 élèves
		Soit : 126 élèves

Pour la maternelle la répartition est la suivante :

M. Lamue	Petits et moyens : 22 élèves
Mme Zwozniak-Beaujard	Petits et moyens : 22 élèves
Mmes Bricout et Manière	Grande section : 23 élèves
	Soit : 67 élèves

Caisse des écoles

En ce début d'année 2014, l'ensemble des acteurs de la Caisse des Ecoles peut se réjouir du bilan de l'année passée La collaboration efficace et sympathique entre les différents partenaires s'est concrétisée, comme tous les ans, par la participation de Monsieur le Maire, aux trois conseils d'Ecole au cours desquels les conditions de vie scolaire ont été discutées, dans la seule fin de les améliorer, dans l'intérêt des élèves et de leurs enseignants.

C'est ainsi que M. Guiard, à la demande et en concertation avec les parents d'élèves et le personnel éducatif a proposé des améliorations tant dans l'entretien des bâtiments que des achats pour le confort et la sécurité de tous....

Collaboration tout aussi efficace dans le choix des menus proposés pour la cantine où une Maman est intervenue tout au long de l'année pour nous aider à satisfaire le maximum de petits gourmets !

Réussite totale aussi pour le loto qui a bénéficié de l'accueil chaleureux de Monsieur Brami à « La Salle » et a permis la participation supplémentaire d'une centaine de personnes !

Pour l'avenir, nous collaborons de façon régulière et consensuelle pour mettre en place le Réforme des rythmes scolaires qui sera adoptée à Boissy à la rentrée 2014.Si les contraintes sont nombreuses, nous essaierons de garantir de bonnes conditions de fonctionnement mais le coût financier en sera élevé et il faudra préserver l'équilibre financier du budget communal.

Une nouvelle équipe prendra le relais dès Mars prochain. Nous sommes convaincus que la cordialité et l'efficacité qui animent désormais les relations entre Enseignants, parents d'élèves et Commune perdureront. Qu'ils soient tous remerciés de nous avoir permis d'exercer nos responsabilités dans ces excellentes conditions et d'avoir favorisé une plus grande participation des élèves à la vie communale(commémoration de l'armistice au Monuments aux Morts, par exemple).Un grand merci aussi aux élus et aux bénévoles qui n'ont jamais compté ni leur temps ni leur énergie pour que cette Commission soit à la hauteur des attentes de nos jeunes et de leur famille.

Claire Leclerc
Adjointe déléguée aux affaires scolaires

Association des parents d'élèves

Président : Ludovic Berthy - Vice-président et trésorier : Sébastien Bosteau
Secrétaire : Marion Ganguet

Le but de l'association des parents d'élèves est de créer un lien, une dynamique, entre les parents, la mairie et les écoles afin d'améliorer le quotidien des élèves (maternelle et primaire) dans l'enseignement, l'accueil et la cantine. Nous essayons d'être au plus proche des intervenants de chaque partie, afin que les solutions proposées soient satisfaisantes pour tous.

L'association organise diverses manifestations afin de recueillir des fonds au profit des enfants de nos écoles.

C'est ainsi, que comme chaque année, l'association a organisé la retraite aux flambeaux. Un évènement chaleureux qui attire chaque année de nombreux enfants.
La tenue d'un stand de restauration lors de la brocante annuelle du village a permis de récolter des fonds pour financer la venue du Musée En Herbe pour les enfants de maternelle. Les enfants ont pu participer à des ateliers ludiques autour de la peinture de Matisse. En juin l'association était également présente à la kermesse de fin d'année en organisant un pique-nique, en participant à la tenue des stands d'animation et en louant des trampolines.
Il nous semble indispensable de rappeler qu'une association est aussi un lieu d'échange, d'écoute, de réflexion et de partage, dans le seul but d'apporter à nos enfants un avenir scolaire privilégié. Votre contribution, même ponctuelle, est donc toujours la bienvenue !

Site internet : http://parentboissy.blogspot.com
Adresse email : parentboissy@gmail.com

"La classe de CE2"

Cette année, la maîtresse a proposé qu'on chante la Marseillaise lors de la cérémonie du 11 novembre.
On a répété avec les CM1 et les CM2. Au début ça nous faisait rire mais on a compris qu'il fallait être sérieux pour cette occasion.
Le maire est descendu à pied et quelqu'un portait le drapeau de la France. Il a lu un discours puis on a fait une minute de silence. (Loup)
Le maire était content de nous. (Hugo)
Le maire a dit que cela faisait 40 ans qu'il n'avait pas vu autant de monde à la cérémonie. (Barnabé)
C'était bien de chanter la Marseillaise et de se souvenir des gens morts pour la France. (Julia)
J'étais fière de moi car c'était une bonne idée de rendre cet hommage. (Jade)
Il y a une personne de ma famille qui a son nom sur un monument aux morts. (Aimeric)
Les fleurs étaient belles. (Juliette)
Anaël et Jules étaient élégants. (la maîtresse)

Centre Communal d'Action Sociale

A l'heure du téléphone portable et d'internet, chacun reste très attaché aux liens directs qu'il peut créer et entretenir avec ses voisins et plus généralement avec les habitants de son quartier et du village.
An sein de la Commune et du CCAS, il nous parait essentiel de maintenir un tissu social de qualité et c'est pourquoi, M. Guiard et le Conseil municipal subventionnent, chaque année, les associations partageant ce même objectif.
Le CCAS s'attache particulièrement à prévenir de l'isolement et de la solitude ses Anciens, et propose, depuis des années, deux rendez-vous festifs, l'un pour la distribution des colis de Noël, l'autre pour le repas du Printemps.
Au-delà de ces temps forts de joie partagée, le CCAS se doit de répondre aux difficultés passagères ou plus ancrées de personnes ayant des problèmes financiers, que ce soit pour des raisons de santé ou des raisons professionnelles. Les aides apportées ont été multipliées par trois depuis le début de la crise que traverse notre pays. Il est de notre devoir de ne laisser personne au bord du chemin et nous comptons sur chacun d'entre vous pour nous alerter d'un éventuel oubli.
Tout cela n'est possible que grâce à une équipe aussi discrète qu'efficace et à quelques jours de son renouvellement pour cause d'élections municipales, je voudrais les remercier sincèrement et leur dire qu'ils ont permis à nos aînés de bénéficier d'un appui amical et chaleureux pendant de nombreuses années.

Claire Leclerc
Adjointe déléguée au CCAS

Assistantes Maternelles Agréées

Centre de P.M.I.
Terrasse de la Ravinière. Bâtiment 11. 95520 Osny - Tél. : 01 30 31 07 83
Madame Ancelin Sandra - Permanence le mardi matin

Relais Assistantes Maternelles
Madame Jouen
10-12, Boulevard Gambetta. 95640 Marines - Tél. : 01 30 39 68 77

Mme ALRIC Sylvie
15, rue Ferdinand Jacob
01.34.42.13.8.
Mme BERTHY Séverine
2, Avenue de la Gare
01.34.42.76.64
Mme BONNEAU Nicole
6, chemin de la Remise
06.08.81.69.57
Mme BULCOURT Caroline
11, Allée du Moulin
01.34.66.93.24
Mme METAYER Stéphanie
25, rue de l'Egalité
01.34.42.16.91
Mme MINEAU Sandrine
32, rue du Haut Bourg
01.34.66.92.12
Mme NAUMANN Christine
6, chemin de Montgeroult
01.34.66.96.90
Mme TICHADELLE Patricia
28bis, Chemin de Montgeroult
06.35.42.92.49
Mme ZERGUIT Djamila
264, Avenue de la Siaule
06 76 09 57 19

Commission Animation

Samedi 08 décembre 2012

Toujours un décalage d'une année pour résumer le «MARCHE DE NOËL». Celui-ci remporte de plus en plus de succès, grâce à notre équipe très dynamique et ses animations mais surtout aux exposants qui sont de plus en plus nombreux chaque année.

Dimanche 24 mars 2013

Première festivité de l'année, « LA PISTE AUX LEGUMES ». Notre groupe d'animation a œuvré pour offrir aux enfants un nouveau rallye, mais aussi une excellente soupe aux légumes pour tous. 21 équipes ont circulé dans Boissy à la recherche des énigmes et amassé le maximum de points sur les épreuves jeux. Et la note finale, dégustation de la soupe.

Samedi 20 et dimanche 21 avril 2013

Deuxième édition pour cette exposition photos. Ce mélange d'art et de créativité nous a permis de découvrir ou redécouvrir la photographie d'une autre façon. Rendez vous l'année prochaine pour une nouvelle édition.

Samedi 08 et dimanche 09 juin 2013

49 peintres pour cette 10ème édition du « WEEKEND DES PEINTRES », bientôt il faudra pousser les murs, c'est la rançon du succès ! Le choix du jury est de plus en plus difficile pour attribuer les prix. Enfin le dimanche s'est conclu par le vernissage de l'exposition, suivi de notre cocktail dans une convivialité permanente.

Vendredi 21 juin 2013

Petite nouveauté, la commission animation a voulu marquer cette fête de la musique en offrant à tous les musiciens qui le souhaitaient, une scène ouverte pour leur permettre de s'exprimer. Deux groupes ont répondu présent et ont bien animé cette soirée malgré une météo bien capricieuse.

Samedi 19 octobre 2013

« CONCERT DE FIN D'ANNEE », notre choix s'est porté sur un duo « Flûte et Orgue » ce fut un spectacle de grande qualité. Un voyage dans le temps sur trois siècles. Une soirée fortement appréciée par le public présent.

N'hésiter pas à vous faire connaître si vous souhaitez rejoindre notre équipe d'animation.

Jean Michel COTTIN
Adjoint délégué à l'animation

Médiathèque Municipale

Nous nous réjouissons d'accueillir régulièrement de nouveaux lecteurs à la Médiathèque.
Grâce à la subvention municipale qui permet des achats réguliers et au partenariat avec la Bibliothèque départementale, vous avez accès à des ouvrages récents et renouvelés. Ce partenariat nous permet d'obtenir également les documents que vous souhaitez et dont nous ne disposons pas en permanence.

Le site internet «http://mediathequeboissylaillerie.jimdo.com» propose d'accéder à toutes les informations utiles : actualités, nouveautés, fermetures exceptionnelles, animations, catalogue de la BDVO …
Le 14 septembre dernier, la journée « portes ouvertes » a permis des échanges enrichissants entre les lecteurs et les bénévoles. Nous pensons renouveler cette action.
Cette fin d'année 2013 a été un peu particulière. En effet durant tout le mois d'octobre, nous avons proposé une série d'animations : accueil d'auteurs et éditeur, lectures, fabrication de marque-pages, tapis de lectures, kamishibaï, sacs surprises.
Ce fut l'occasion d'un retour sur 10 ans d'activités de la Médiathèque depuis sa création en 2003, dans un local au 1er étage de la mairie, jusqu' à son déménagement au presbytère. Durant ces 10 ans, nous avons accueilli de nouveaux bénévoles, mis en place de nouveaux services et la gestion a été informatisée.

Afin de mieux prendre en compte la fréquentation du public, les horaires de la permanence du samedi ont été prolongés :

Lundi :	16h30-18h30
Mercredi :	16h00-18h00
Samedi :	10h00-13h00

Nous vous invitons à nous rendre visite et à nous faire part de vos suggestions, que vous comptiez ou non déjà parmi nos lecteurs !

A très bientôt !

L'équipe des bénévoles

Club du Bel Automne

Un petit rappel avant de commenter l'année passée : Nous venons de fêter les 36 années d'existence de notre club, et nous sommes plus d'une centaine d'adhérents.

Nous avons eu le regret de voir partir certains de nos amis, certains pour le grand voyage, d'autres en maison de retraite ou tout simplement chez eux.
Nous aurons donc une pensée pour celles et ceux qui ont animé la vie du Club par leur présence pendant de longues années et qui ne sont plus à nos côtés.
Certes nous avons eu des nouveaux adhérents, mais ceux-ci ne comblent pas les départs. Je profite de la parution de cet article pour leur souhaiter la bienvenue en formulant l'espoir qu'ils soient avec nous le plus longtemps possible.

En tout état de cause, nous continuons nos activités :
Le lundi après midi, une heure et demie de gymnastique senior dans la détente et la bonne humeur.
Le jeudi après-midi, dans notre local, parties de cartes pour certains et confection d'objets divers pour la petite équipe féminine animée par la sympathique Mme Mathon.
Nos repas mensuels ont toujours le même succès ; entre 55 et 60 convives pour les repas normaux, et nous frisons les 80 pour les repas festifs animés par un orchestre et pour lesquels le menu est en général plus raffiné.

Et puis les sorties :
En mars, les ballets TIKI (danses Tahitiennes) à la salle des fêtes de Rueil.
En mai, journée complète à Chartres. Sous le soleil, ce fut une excellente journée.

En juillet, nous avions prévu la grande armada à Rouen. Cette sortie à été déprogrammée par suite d'un manque de participants, dommage...
En novembre salle des fêtes de Rueil pour y voir un spectacle de variétés : « les années 50 ».
Deux sorties sont déjà prévues pour début 2014, les valses de Vienne au palais des congrès et, les chevaliers du fiel au théatre des Variétés.
Pour conclure, je tiens à remercier toute l'équipe des membres du Bureau ainsi que les bénévoles qui animent ce Club avec un dévouement peu commun. Ils sont l'âme de ce Club et, sans leur aide efficace nous ne pourrions pas exister. C'est donc avec eux que je vais vous souhaiter une excellente année 2014 pour vous et tous vos proches.

NOS MEILLEURS VOEUX

Bien cordialement
René Perrier

Arc en Ciel de la Viosne

Pêcheurs respectueux de notre environnement et de la qualité de l'eau de notre rivière la Viosne, venez nous rejoindre en 2014 !
Une ambiance chaleureuse, conviviale et sans contrainte, vous attend.

Le Président : Francisk STEMPAK.

Pour informations sur l'association : **Arcencielviosne.free.fr**
Ecrire au président : **fran.stemp@gmail.com**

ALRIC S.A.

Vins Fins
Champagnes
Spiritueux
Brasserie
Cafés Taine

à votre service
1, chemin de Cormeilles
95650 BOISSY L'AILLERIE
tél. : 01 34 42 11 20 Fax : 01 34 42 11 00 Courriel : alric.sa@wanadoo.fr

Maison Pour Tous

Plus de 600 personnes passent chaque semaine par la MPT !

Pour cette 37ème année, ce seul chiffre est une grande satisfaction pour tous les bénévoles de la MPT (jamais assez nombreux) qui s'occupent, pour certains au quotidien, de cette association, assistés efficacement par une secrétaire administrative dévouée et active. Imaginez : 30 activités, un planning de 45 cours hebdomadaires, 28 professeurs/animateurs dont 20 salariés.

La qualité des prestations et le cadre agréable fait que la demande est de plus en plus forte chaque année et nous devons nous adapter au fur et à mesure. Parmi ces 600 personnes, il y a les adhérents (enfants, ados, adultes, séniors) qui viennent pratiquer une ou plusieurs activités chaque semaine et il y a les participants aux nombreux stages ouverts à tous. 65% d'entre eux sont habitants de Boissy, ce qui représente près de 25% de la population du village. Et il y a parfois des embouteillages à l'intérieur des locaux devenus trop étroits, si bien que nous sommes contraints de délocaliser des activités (zumba, danse country, théâtre, expositions…) dans la salle polyvalente, derrière la Mairie.
C'est pourquoi, la Commune a lancé un projet d'agrandissement de nos locaux et nous avons formé une commission travaux chargée d'étudier, en étroite collaboration avec la Mairie, la solution idéale pour accueillir toutes nos activités en offrant un plus grand confort aussi bien à nos adhérents qu'à nos professeurs et animateurs.
En plus des activités régulières, la MPT organise de nombreux événements : Stages ouverts à tous, la brocante d'avril (6 avril 2014), le concert donné par notre chorale à l'église de Boissy et cette année une tournée dans plusieurs villages du Vexin en juin, les auditions de musique à la MPT en juin, le spectacle de danses (moder'n jazz, orientale, country…) en juin.

Le nom de « Maison Pour Tous » s'applique tout à fait à la diversité des activités proposées pour tous publics et tous âges où le plus jeune adhérent a 6 mois ! Et la plus âgée a 82 ans. Adhérente à différentes fédérations : FDMJC, FFK, EPGV, FSGT, elle est considérée aujourd'hui comme une des associations les plus dynamiques de la Vallée de la Viosne offrant le plus d'activités sportives, éducatives, culturelles et de loisirs :
Arts plastiques – Dessin et peinture – Musique – Chorale - Théâtre et Clown Théâtre – Bébé Gym – Eveil musical - Danse Modern' Jazz – Danse Country – Danse Orientale – Danse Contemporaine Gymnastique – Capoeira – Zumba® fitness – Marche nordique – Karaté - Yoga hatha et nidra – Taïji Quan (Taïchi) - FLE – Coin des Collectionneurs - Ateliers : œnologie, patine et céruse, art floral, informatique.

Pour plus de renseignements, visitez le site web de la MPT : **http://www.mptboissy95.com**

Gérée par des bénévoles, la MPT ne vit que grâce au dynamisme et à l'investissement de tous ceux qui la composent, nous avons donc besoin de vous et de votre bonne volonté. Rejoignez notre équipe motivée pour continuer à proposer à la population des activités de qualité. Notre prochaine AG se tiendra le 19 juin 2014, venez nombreux.

Bonne année et à très bientôt.
Le Président, Jacques VIDIEU et l'équipe MPT

Tennis Club Buxérien

Chemin du cimetière - 95650 - BOISSY L'AILLERIE
Notre association créée en 1987 est affiliée à la Fédération Française de Tennis.
Elle est gérée par une équipe de bénévoles.

Les installations

Notre association met à votre disposition :
- 2 courts extérieurs en béton poreux
- 1 court couvert en résine
- Un club house avec bar, vestiaires, douches, sanitaires.

Ces installations sont ouvertes de 9h à 23h. (10h le dimanche)

L'équipe pédagogique

L'encadrement du centre de formation est assuré par un enseignant professionnel Diplômé d'Etat, il met son savoir faire et sa connaissance du tennis au service d'un programme pédagogique structuré, visant à proposer à tous un réel plaisir dans la pratique du tennis.
Pendant les congés scolaires, des stages d'initiation ou de perfectionnement sont ouverts à tous y compris aux non adhérents, jeunes et adultes, qui souhaiteraient découvrir ce sport avant d'intégrer le club.

Les animations

Des animations sont proposées, (sportives ou ludiques) elles permettent aux adhérents de faire connaissance et de passer ensemble d'agréables moments tels que : soirée badminton, galette des rois, tournoi interne, etc...

Vous n'êtes pas encore adhérent au TCB ?
Vous souhaitez obtenir des renseignements ?
N'hésitez pas à nous contacter !…
En venant nous rencontrer au club,
Par Internet, ou au 01.34.42.17.64. (répondeur)
@dresse internet du club : tcbuxerien@wanadoo.fr
@dresse internet du Président : tcbpdt@wanadoo.fr
Site internet du club : http://www.club.fft.fr/tc.buxerien

Depuis 26 ans que le club a vu le jour, de nombreux adhérents ont contribué à son existence, j'ai noté cette année, que d'anciens joueurs partis pour raisons professionnelles ou autres sont revenus prendre leur licence et sont heureux de retrouver le club, je les remercie pour leur fidélité.
Nous accueillons depuis la rentrée de très jeunes enfants nés en 2009, nous souhaitons leur donner le goût du jeu de balles et de l'échange.

Derrière cette vie associative, il faut des bénévoles, alors apportez vos idées, vos compétences, votre aide, dans quelque domaine que ce soit. N'hésitez plus à rejoindre notre équipe.

Je souhaite à tous,
une excellente année 2014.

Georges CALATAYUD

Les Petites Canailles

Association loi 1901 - N° d'Agrément 0953014452

L'association de loisirs et périscolaire «Les Petites Canailles» située à Boissy l'Aillerie, accueille les enfants scolarisés âgés de 3 à 12 ans. Nous proposons des activités et sorties culturelles et sportives, encadrées par une équipe d'animation diplômée. La capacité totale de la structure est de 67 places.
PENSEZ A VOUS INSCRIRE A L'AVANCE !

L'été 2013, les sorties proposées ont été les suivantes :

- ZOO DE THOIRY
- JARDIN D'ACCLIMATATION
- KIDDZY PARC
- AVENTURELAND
- ESCALADE AU BLOCK'OUT
- SORTIE PISCINE TOUS LES MERCREDI ET VENDREDI APRES MIDI EN JUILLET
- NUITEES SOUS TENTE SUR LE CENTRE.

Heures d'ouverture
Lundi, mardi, jeudi et vendredi
Matin de 7 h à 8h30
Soir de 16h30 à 19h00

Mercredi et jours fériés
de 7h30 à 19h00

Retrouvez-nous sur notre site
www.lespetitescanailles-site.fr
Mail : ass.petitescanailles@free.fr

POUR LES INSCRIPTIONS ET TARIFS : VOIR LA DIRECTION DE L'ASSOCIATION
LIGNE DIRECTE : Florin Christelle, Directrice 01.34.42.17.91
Le Peltier Annabelle, Directrice adjointe

Etoile Sportive de Boissy

La saison a bien repris pour tous nos footballeurs, toujours en bonne entente avec Cormeilles-en-Vexin pour les équipes de vétérans, et U13. La commune de Chars est venue se joindre à nous pour que nous puissions
conserver les enfants le plus longtemps possible, et nous avons pu créer une équipe U15.

Ce début de saison a aussi été marqué par la perte de l'un des dirigeants historiques et emblématiques du club, Eric Van Der Beken.
Bien plus qu'un formidable dirigeant, c'était pour beaucoup d'entre nous, joueurs et supporters, petits et grands, un ami formidable, un copain sur qui nous pouvions toujours compter. Nous aurons toujours dans nos cœurs une pensée pour lui ainsi que pour sa famille.

Concernant les enfants (U6 à U13), c'est toujours grâce à la volonté de deux papas (joueurs eux-mêmes) que les enfants peuvent pratiquer leur sport favori.
Pour les U15, nous remercions les dirigeants de Cormeilles et de Chars, qui ont pris en charge cette catégorie, sur les installations de Chars, où se déroulent les entraînements et les matchs.
Nous constatons, cette année encore, qu'il y a une pénurie de parents lors des rencontres, surtout lors des déplacements.
Plus les enfants montent en catégorie, plus cela se vérifie. Seule une poignée (toujours les mêmes) sont présents et nous aident bien amicalement. Nous les en remercions chaleureusement. Plus de présence serait grandement appréciée de nos dirigeants.
Enfin, nous avons dû renoncer à l'équipe Seniors, faute de pouvoir monter de division, et même de se faire rétrograder car nous n'avons pas d'équipes de jeunes (règlements du district du Val d'Oise). Nous avons aussi fait de même pour notre équipe de + 45 ans, un grand nombre de joueurs ne pouvant plus continuer.

Résultats 2012 – 2013 :
- Débutants (U9) :Troisième du championnat des Foyers Ruraux.
- Poussin (U11) : Cinquième du championnat des Foyers Ruraux
- Vétérans : Cinquième du championnat de 2eme Division de District
- + 45 ans : Sixièmes du criterium du district.
- Seniors : Sixième du championnat de 3eme Division de District avec rétrogradation en 4eme Division car pas d'équipe en catégorie Jeunes.

SAISON 2013 – 2014 :
Poursuite de l'entente avec nos amis et voisins de Cormeilles en Vexin, avec un partage des installations, permettant de répartir les nuisances que la pratique du football peut parfois occasionner pour les deux villages. La venue de Chars dans cette entente ne fera que renforcer nos liens autour de la Vallée de la Viosne.

Pour la saison 2013-2014, nous avons donc engagé les équipes suivantes :
- Championnat du CDSMR : (Comité Départemental du Sport en Milieu Rural), le samedi après-midi :
- 1 équipe Débutant (U6 à U9)
- 1 équipe Poussin (U11)
- 1 équipe Benjamin, en entente avec Cormeilles en Vexin (U13).
- Championnat départemental du District du Val D'Oise :
- 1 équipe U15, Entente Boissy/Cormeilles/Chars en 4éme Division le samedi après-midi
- 1 équipe Vétérans, Entente Boissy-Cormeilles, en 2eme Division le dimanche matin.

Les équipes, évolueront donc ainsi à domicile :
- Vétérans sur le terrain de Boissy le dimanche matin.
- U15 : Sur le terrain de Chars, le samedi après-midi.
- U13/U11/U9 : Sur le terrain de Boissy le samedi après-midi.

Nous remercions la municipalité de Boissy pour son engagement à nos côtés. L'entretien de notre aire de jeu (tonte, élagage, entretien…) implique des frais que la commune engage pour que nous puissions jouer le plus régulièrement possible, malgré une météo de plus en plus souvent difficile en période hivernale.
Nous y associons l'ensemble des bénévoles (entraîneurs, dirigeants, parents) qui ne comptent pas le temps passé sur le bord des terrains, et sans lesquels rien ne serait possible,
Nous remercions aussi bien chaleureusement notre partenaire pour cette saison, le garage LS AUTOS à Boissy, qui nous a permis d'équiper en maillots toutes les catégories.

Nous vous invitons à venir encourager l'ensemble de nos footballeurs, petits et grands, les samedis après-midi et/ou les dimanches

Nous vous souhaitons à toutes et à tous, une très bonne saison 2013-2014, que l'esprit sportif et le respect de chacun (partenaires, adversaires, arbitres, bénévoles, spectateurs), reste toujours la devise de notre club.

Allez les verts, allez Boissy !

Les membres du bureau : Cyrille Guezou, Gérard Beucherie, Anne Guezou.

A Eric…….

Village fleuri

Et voilà encore un mandat qui va bientôt s'achever. Nous espérons vous avoir enchantés avec le fleurissement de notre village au fil des années et des saisons écoulées.

Cette année encore notre tâche a été compliquée en raison de la météo, seuls les mois de juillet et août ont été ensoleillés. La végétation a démarré très tardivement et la pluie est arrivée en septembre avec son cortège de vents et tempêtes…

Nous poursuivons toujours notre tâche dans l'objectif d'un développement durable (plantations de vivaces, paillage de massifs, installation d'hôtels à insectes, etc…).

Cette année, nous passerons (presque) sous silence les éternels vols et méfaits constatés dans nos massifs et jardinières. Sachez néanmoins que les incivilités continuent au grand désespoir de nous tous et de nos jardiniers qui s'évertuent à enjoliver notre cadre de vie.

Un grand merci à ceux d'entre vous qui ont participé au concours du Village Fleuri. N'hésitez pas à venir plus nombreux l'an prochain.

RESULTATS DU CONCOURS DES MAISONS FLEURIES DANS NOTRE VILLAGE

FENETRES ET MURS

Mr et Mme STEMPACK	1er prix
Mme LEFEUVRE	2ème prix

DECOR FLORAL SUR VOIE PUBLIQUE

Mme MALICE	prix spécial

JARDINS ET COURS VISIBLES DE LA RUE

Mr & Mme DE BOOS	1er prix
Mr & Mme CAVACO	2ème prix
Mr et Mme PHILIPPE	3ème prix

BALCONS ET TERRASSES

Mr & Mme BLIN	1er prix
Mr et Mme MARTIN	2ème prix
Mme BONFANTI	3ème prix

Prix « Coup de cœur du Jury » : Mr et Mme GASPAR
Prix d'encouragement : Mrs et Mmes CHAILLIOU – GAUTEREAU - HUET – MESTRE

Claudine et Michèle

Calendriers des manifestations

Calendrier prévisionnel des manifestations (sujet à modifications)

Janvier

Samedi 11 à 16h	Maison Pour Tous	Galette des rois
Mercredi 15	Club du Bel Automne	Palais des Congrès "Les Valses de Vienne"

Mars

Vendredi 14	Caisse des Ecoles	Loto
Jeudi 20	Club du Bel Automne	Assemblée Générale
Dimanche 23	Mairie	Elections Municipales
Dimanche 30	Mairie	Elections Municipales

Avril

Samedi 05	CCAS	Repas des anciens
Dimanche 06	Maison Pour Tous	Brocante
Dimanche 13	Club du Bel Automne	Théâtre des Variétés "Les Chevaliers du Fiel"

Mai

Jeudi 08	Conseil Municipal	Dépôt de gerbes au monument aux morts
Samedi 17	Mairie Pour Tous	Concert à l'église St André de Boissy
Samedi 17	Ados'lympiades	Cormeilles en Vexin
Samedi 24 et Dim. 25	Commission animation	Exposition photographies

Juin

Samedi 14 et dimanche 15	Commission animation	Journées des peintres
Dimanche 15	Maison Pour Tous	Audition musique
A déterminer	ESB	Tournoi annuel du Comité Départemental du Sport en mileu rural
Jeudi 08	Conseil Municipal	Dépôt de gerbes au monument aux morts
Jeudi 19	Maison Pour Tous	Assemblée Générale (Salle polyvalente)
Samedi 21	Commission Animation	Fête de la musique
Dimanche 22	Maison Pour Tous	Spectacle Danse. Salle Pompidou Marines
A déterminer	Maison Pour Tous	Spectcale clown-théâtre (sous réserve)

Septembre

Samedi	Journée des associations	Renseignements et inscriptions

Octobre

Dimanche 5	Commission animation	Piste aux légumes
A déterminer	Maison Pour Tous	Exposition des collections du coin des Collectionneurs

Novembre

Lundi 11	Conseil Municipal	Dépôt de gerbes au monument aux morts
Samedi 15	Commission animation	Concert à l'église

Décembre

Dimanche 7	CCAS	Colis de Noël aux anciens
Samedi 13	Commission animation	Animations de Noël

(Avec la participation de la Caisse des Ecoles, des Parents d'élèves, de la Maison Pour Tous et du Club du Bel Automne.)

Cérémonie du 11 novembre

Loin des cérémonies officielles des grandes villes, Boissy a vécu une commémoration de l'armistice de la première guerre mondiale particulièrement émouvante.
Monsieur le Maire a lu le discours écrit par Kader Arif, ministre délégué aux Anciens combattants, devant une assemblée conséquente de Buxériens attentifs et émus.

Après une minute de silence où chacun pouvait réfléchir aux atrocités et aux souffrance imposées aux populations par le conflit armé de 14-18, aux sacrifices de tant d'hommes pour notre Liberté, nous avons écouté avec une émotion perceptible, l'hymne national, chanté par les élèves de l'école, venus nombreux, dirigés par Madame Moreau, directrice. Cet épisode de notre histoire étant au programme du cycle 3, les élèves conscients des drames qu'avaient vécus ceux de leur âge, à cette époque là, semblaient nous demander d'épargner, à l'avenir, tous les enfants du monde de tant d'horreurs .
Merci de votre message que tous les adultes ne pouvaient que comprendre. Merci à Madame Moreau et à tous les parents de les y avoir sensibilisés et de s'être joints à nous pour un moment de mémoire.

Claire Leclerc

Ados'lympiades

Les 3èmes ADOS'LYMPIADES se sont déroulées le 06/04 à MARINES avec plus de
130 ados de 10 à 16 ans venant de l'ex Communauté de Communes « Val de Viosne ».
BOISSY était très bien représentée avec 26 participants .un très grand « BRAVO » à tous pour leur comportement exceptionnel à tous les niveaux aussi bien lors des réunions pour la préparation de l'événement que pendant les épreuves
Mention spéciale à l'équipe BOISSY1 pour sa seconde place au classement général
L'équipe organisatrice leur donne déjà rendez vous pour les 4èmes ADO'LYMPIADES qui se dérouleront à CORMEILLES en VEXIN le 17/05/14

BONNES FETES DE FIN D'ANNEE A TOUS

Claude

Noces d'Or

Michel Guiard, maire de Boissy, a présidé 50 ans après, la cérémonie de renouvellement de l'engagement que Michèle et Serge Villette ont partagé le 31 Août 1963.
Michèle, native de Boissy et Serge de Montgeroult, se sont rencontrés en 1959 à la fête du village de Serge. Quatre ans plus tard, leur union était célébrée devant Monsieur Paul, maire de Boissy à l'époque.
De cette union, très rapidement, Véronique est née en 1964, maintenant mariée à Eric. Ils ont deux enfants, Tristan, 21 ans et Madison, 19 ans.

Ensuite il y a une petite pause puisqu'en 1973, c'est la naissance de Séverine, mariée à Ludovic. Ils ont aussi deux enfants, Océane, 14 ans et Jade, 8 ans.
Les années sont passées, la retraite est venue, Michel et Serge partagent l'année entre Boissy et la Tremblade.
La commission information et le conseil municipal leur souhaitent encore de longues années de vie commune et beaucoup de joies et de bonheur à partager avec leurs proches.

Hubert Bartelous

Depuis quand... porte-t-on un anneau de mariage ?

Cette coutume est née sur les rivages du Nil et son histoire débute avec celle d'une veine courant dans l'un de vos doigts…
"Quand vas-tu te décider à me passer la bague au doigt ?", chantait Marie Laforêt dans les années soixante. Cette question ne date pas d'hier et les Égyptiens furent les premiers à y répondre. Chez eux, l'alliance était placée sur l'annulaire gauche.
Pourquoi un anneau ? Parce que, selon les Egyptiens le cercle symbolisait l'éternité. Pourquoi l'annulaire ? Parce que, selon la médecine antique, une veine relie directement le quatrième doigt de la main gauche au cœur. De là, en plaçant un anneau sur ce doigt, on emprisonne en quelque sorte l'affection, l'amour ne pouvant plus s'échapper par le bout de l'annulaire…

Main gauche, main droite...
Après les Égyptiens, l'annulaire gauche fut aussi privilégié par les Grecs et les Romains, toujours en référence à la Vena Amoris, la "veine de l'amour". Selon la légende, la princesse Marie de Bourgogne fut la première femme à recevoir une alliance pavée de diamants lorsqu'elle se fiança, en 1477, à l'archiduc autrichien Maximilien Ier de Habsbourg.
Pour la petite histoire on retiendra que durant le Moyen-âge l'alliance est portée de préférence à la main droite. C'est seulement à partir du XVIème siècle qu'elle passe à gauche. Dans certains pays comme la Russie, l'anneau se porte toujours à l'annulaire droit tandis qu'aux Pays-Bas les catholiques portent l'alliance à gauche et les protestants à droite. Pour leur part, les Hébreux préféraient arborer l'anneau nuptial à l'index de la main droite.

« Source Planête.fr »

Une Buxérienne à l'honneur

Blanc et noir. Grès et acier. Les nouvelles pièces de Caroline Wagenaar s'imposent par cette dualité sans concession. Les formes sont volontairement élémentaires. L'élément fort est la présence sophistiquée de l'acier. Martelé à froid, soudé, puis patiné, le métal enserre dans ses griffes le grès telle la monture d'un bijou. Il enjolive le grès, lui procure de la finesse, de la délicatesse. Il se fait ornement graphique.

Caroline Wagenaar s'est formée à l'Ecole Estienne, à la gravure en taille-douce avant de « rencontrer » en 1996, la céramique lors d'Etudes dans une université londonienne. Le métal accompagne les objets de Caroline Wagenaar depuis le début de sa collaboration, en 1998, avec son compagnon David Leroy-Terquen. Ils ont pendant une décennie, fait atelier commun pour y réaliser sur commande des tables et des miroirs, en mixant les deux techniques.

Quand, il y a deux ans, il a rejoint les Musées Nationaux en lui laissant ses outils, la tentation fut grande pour cette autodidacte d'en apprendre les rudiments. « Dans un des nombreux livres techniques que j'ai étudiés, j'ai lu un jour que tout le monde pouvait souder, alors je m'y suis mise sans complexes », raconte-t-elle. Caroline Wagenaar a trouvé son équilibre : la mollesse de la terre montée au tour est contrebalancée par la résistance que lui oppose le métal. C'est l'occasion pour elle, de réorienter sa création.

Ses grandes jarres montées à la corde jouent les pleins et les vides dès lors que le métal fait son apparition et prolonge par un tressage, leur silhouette. Elle a délaissé la couleur qui l'a longtemps habitée pour se concentrer dorénavant sur les blancs, tous les blancs, les satinés, les brillants, les poudrés.

Par contre, Caroline Wagenaar a gardé cette habitude du travail préparatoire, qui passe nécessairement par le croquis d'après nature. Son terrain d'observation et d'inspiration est ce Vexin qui lui est si familier. On se laisse séduire par l'interprétation qu'elle en fait à travers ces petits paysages abstraits qui naissent à la cime de ses pots.

LES ATELIERS CERAMIQUES
WAGENAAR Caroline
22 Rue Ferdinand Jacob
Tél/Fax 01 34 66 91 93
www.lesatelierssceramique.com

Un reportage réalisé à l'atelier et diffusé sur la chaine déco du groupe canal+ au mois de janvier 2013
http://vimeo.com/60395343

S.I.A.R.P.

Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Pontoise.

Si vous souhaitez vous raccorder au réseau, ou en cas de problème constaté sur le réseau d'assainissement, le S.I.A.R.P. est votre seul interlocuteur.

S.I.A.R.P.
73, rue de Gisors – 95300 Pontoise
Site Internet : www.siarp.fr
Email : siarp@wanadoo.fr

Bureaux : Tél. 01 30 32 74 28
Fax : 01 34 25 90 27
Dépannage : Tél. 01 30 31 18 73
Astreinte : Tél. 06 08 04 85 44 (24h/24h)

Centre Technique Syndical à Saint Ouen l'Aumône

Informations en vrac

ARBRES ET HAIES.

Une taille ou une coupe s'impose de façon à ce que les branches ne dépassent pas sur la voie publique ou pour que rien ne gêne les lignes électriques ou téléphoniques.
En vertu de l'article 673 du Code Civil, le propriétaire d'un terrain sur lequel dépassent les branches des plantations voisines peut contraindre son voisin à les couper.
En revanche, le propriétaire d'un terrain sur lequel avancent des racines, ronces ou brindilles, émanant de végétaux voisins a la possibilité de les couper lui-même à la limite de la ligne séparatrice (art. 552 et 673 du Code Civil).
Enfin, si malgré le respect de la réglementation, une personne estimant subir un préjudice (perte d'ensoleillement, humidité, accumulation de feuilles), peut saisir le tribunal de son lieu d'habitation. Selon les faits et après enquête, les juges apprécieront la situation et proposeront une solution.
Souvenons-nous toujours que nul n'a le droit de se faire justice lui-même.

BOURSES DEPARTEMENTALES.

Depuis le mois de septembre 2011, sur décision du Conseil Général, les demandes de bourses sont à effectuer directement auprès de l'établissement scolaire de l'élève.

BRUIT.

Nous vous rappelons, chaque année, la nécessité de respecter votre voisinage en évitant le bruit. Epargnons les oreilles d'autrui : tontes de pelouses, travaux avec appareils électriques bruyants... ne sont pas interdits, mais à pratiquer pendant certaines heures légales. Pour respecter les règles de bon voisinage, nous vous invitons à lire les larges extraits de l'arrêté préfectoral que nous publions ci-dessous.

Arrêté préfectoral 2009 n°297
Annule et remplace l'arrêté du 16 juillet 2003

Vous pouvez retrouver l'intégralité de l'arrêté ainsi que ses annexes sur le site de la commune à la rubrique « informations ».

ARTICLE 3 :

Sur les voies publiques, les voies privées accessibles au public et dans les lieux publics ou privés accessibles au public, y compris les terrasses et les cours de jardins des cafés et restaurants, sont interdits les bruits gênants par leur intensité, leur durée, leur répétition, ou l'heure à laquelle ils se manifestent, quelle que soit leur provenance, et notamment ceux produits par :

- l'usage de tout appareil de diffusion sonore à l'exception des haut-parleurs installés de manière fixe et temporaire soumis à l'autorisation du Maire,
- les publicités par cris ou chants,
- l'usage des pétards et pièces d'artifices,
- les travaux bruyants professionnels ou particuliers, notamment toute réparation ou réglage de moteur, qu'elle qu'en soit la puissance à

l'exception d'une réparation de courte durée permettant la remise en service d'un véhicule immobilisé par une avarie fortuite en cours de circulation,
- les conversations bruyantes entre clients aux terrasses, cours et jardins, des cafés et restaurants,
- la manipulation, le chargement ou le déchargement de matériaux, matériels, denrées ou objets quelconques, ainsi que les dispositifs ou engins utilisés pour ces opérations,
- les véhicules deux roues munis d'un dispositif d'échappement modifié,
- les systèmes de sonorisation amplifiée équipant les véhicules tels que les postes de radios et haut-parleurs extra-graves de type "subwoofer".

ARTICLE 4 :

Sans préjudice des dispositions mentionnées à l'article R.1334-36 du code de la santé publique, les chantiers de travaux publics et privés et les chantiers de travaux concernant les bâtiments ainsi que leurs équipements soumis à une procédure de déclaration ou d'autorisation doivent être interrompus :

- avant 7 heures et après 20 heures du lundi au vendredi,
- avant 8 heures et après 19 heures le samedi,
- les dimanches et jours fériés,

sauf en cas d'intervention urgente nécessaire dûment justifiée auprès du Maire.

ARTICLE : 6

Les propriétaires ou exploitants d'établissements recevant du public, d'établissements industriels, artisanaux ou commerciaux doivent prendre toutes les mesures utiles pour éviter que les bruits émanant de ces établissements ou résultant de leur exploitation ne puissent troubler le repos ou la tranquillité du voisinage.

ARTICLE 8 :

Toute personne utilisant dans le cadre de ses activités professionnelles, et lorsque ces dernières relèvent de la présente section, à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans les propriétés privées, des outils ou appareils de toute nature, susceptible de porter atteinte à la tranquillité du voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, doit impérativement interrompre ces activités :

- avant 7 heures et après 20 heures du lundi au vendredi,
- avant 8 heures et après 19 heures le samedi,
- les dimanches et jours fériés

sauf en cas d'intervention urgente ou nécessaire dûment justifiées auprès du Maire.

ARTICLE 10 :

Les occupants des locaux d'habitation ou de leurs dépendances doivent prendre toutes précautions pour que le voisinage ne soit pas gêné par les bruits émanant de ces locaux tels que ceux provenant d'appareils de diffusion sonore, de télévision, d'instruments et appareils de musique, appareils électroménagers, appareils de climatisation ainsi que ceux résultant du port de chaussures bruyantes, de la pratique d'activités et de jeux non adaptés à ces locaux. Les bruits émis à l'intérieur des propriétés audibles de l'extérieur et portant atteinte à la tranquillité du voisinage par leur durée, leur intensité ou leur caractère répétitif sont interdits.

ARTICLE 11 :

Les travaux momentanés de rénovation, de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage en raison de leur intensité sonore, tel que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, bétonnières ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- de 8 heures 30 à 12 heures et de 14 heures 30 à 19heures 30 du lundi au vendredi,
- de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures le samedi
- de 10 heures à 12 heures le dimanche et les jours fériés.

Les horaires des travaux réalisés par des entreprises chez les particuliers sont fixés par l'article 8 du présent arrêté.
Selon le contexte et en prenant en compte le risque de nuisances sonores pour la population, le Maire peut autoriser, par arrêté municipal, une plage horaire supplémentaire pour le dimanche et les jours fériés, pour les seuls travaux de jardinage. Cette plage horaire doit être limitée autant que possible et être comprise dans le créneau horaire 16 heures à 19 heures.

ARTICLE 13 :

Les propriétaires ou possesseurs de piscines privées sont tenus de prendre toutes mesures afin que les équipements ainsi que le comportement des utilisateurs ne constituent pas une
source de nuisances sonores pour les riverains.

ATICLE 14 :

Les détenteurs d'animaux domestiques et les propriétaires d'élevage sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter de porter atteinte à la tranquillité du voisinage.
Les cris des animaux ne doivent pas, par leur durée, leur répétition ou leur intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage. Pour les animaux d'élevage, les dispositions de l'article 2.II s'appliquent.
Les conditions de détention des animaux et la localisation de leur lieu d'attache ou d'évolution doivent être adaptées en conséquence.

ARTICLE 25 :

Des dérogations sont accordées de façon permanente pour les quatre jours suivants de chaque année :
- le 31 décembre à partir de 20 heures jusqu'à 7 heures le 1er janvier,
- les 13 juillet à partir de 20 heures jusqu'à 3 heures le 14 juillet,
- le jour de la fête de la musique à partir de 20 heures jusqu'à 3 heures du matin
- le soir de la fête annuelle de la commune à partir de 20 heures jusqu'à 3 heures le lendemain.

CHEMINS ET TALUS.

C'est aux propriétaires ou locataires d'assurer l'entretien des chemins et talus leur appartenant.

CHIENS ET CHATS DIVAGANT

Le code rural interdit la divagation des animaux domestiques (chiens et chats notamment) Le maire peut demande leur conduite en fourrière.

COLLECTE DES OBJETS ENCOMBRANTS

Calendrier 2014 : - Lundi 10 mars. - Vendredi 20 juin. - Vendredi 14 novembre.

Le SMIRTOM rappelle que depuis la décision du Comité Syndical du 5 juillet 2004, la collecte des objets encombrants est limitée à 1m3 par habitation.
Depuis le 1er janvier 2009, les déchets d'équipements électriques ne sont plus collectés avec les encombrants et doivent impérativement être déposés en déchetterie.
Rappel : Depuis le 1er janvier 2009, les déchets d'équipements électriques ne sont plus collectés avec les encombrants et doivent impérativement être déposés en déchetterie.

Liste des objets encombrants non collectés :

- Gravats.
- Sacs de plâtre, de ciment, de colle et mortier.
- Produits explosifs (ex : bouteilles de gaz)
- Produits toxiques (Batteries, piles, pots de peinture pleins, huiles moteur, huiles usagées, produits de traitements agricoles, fûts remplis de produits inconnus …).
- Objets dont le poids est supérieur à 50kg.
- Objets dont les mesures excèdent 1,75x1,50x0,50.
- Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE).
- Déchets verts et souches d'arbres.
- Objets qui ne sont pas des déchets ménagers (Machines industrielles, moteurs, grosses pièces mécaniques…)

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES.

- La collecte des ordures ménagères a lieu une fois par semaine : le mardi.
- La collecte des emballages et des journaux-magazines a lieu tous les 15 jours, le mercredi en semaine impaire.
- La collecte du verre aura lieu tous les 15 jours : le mercredi en semaine paire.

Le planning est également disponible sur le site Internet : **www.smirtomduvexin.net**

CONCOURS ADMINISTRATIFS.

Vous possédez un diplôme allant du BEP aux études supérieures. Vous pouvez vous inscrire à un concours correspondant à votre niveau d'études. Adressez-vous en Mairie pour connaître la liste des concours et les dates de dépôt des dossiers.

CONSTRUCTIONS.

Il est rappelé que toutes les constructions nouvelles : garage, abri de jardin, véranda, ainsi que les modifications d'ouverture de fenêtre, vélux, ravalement de façade, toiture, pose de clôture, etc…doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la Mairie.
Les documents nécessaires sont à retirer au secrétariat de la Mairie.

DECHETTERIES

Adresses des déchetteries :

• Cergy, chemin d'Osny.	Tel : 01 30 73 48 29.
• Cergy, Bd des chasseurs.	Tel : 01 34 46 09 74.
• Osny, chemin des Hayettes.	Tel : 01 30 31 22 51.
• Jouy-le-Moutier, rue Denis Papin.	Tel : 01 34 30 98 67.
• Saint-Ouen l'Aumône, avenue du Fief.	Tel : 01 34 48 56 00.

Horaires d'ouverture : Du 1er avril au 30 septembre : du lundi au vendredi 10h à 12h et 14h à 19h
samedi et dimanche 10h à 19h
ouvert les jours fériés sauf le 1er mai

ELIMINATION DES DECHETS.

Brûlage à l'air libre

Arrêté préfectoral du 29 août 1979. Modifié le 7 février 1996 Version novembre 2008

Extrait de l'Article 84

Tout dépôt sauvage d'ordures ou de détritus de quelque nature que ce soit ainsi que toute décharge brute d'ordures ménagères sont interdits.
Le brûlage à l'air libre des ordures ménagères et de tout autre déchet est interdit.
L'incinération des ordures ménagères et autres déchets est également interdit en dehors des établissements spécialisés créés à cet effet et des établissement hospitaliers ou assimilés, conformément à l'article 88 du présent règlement. Des dérogations à la règle pourront cependant être accordées par le Préfet sur proposition de l'autorité sanitaire et après avis du Conseil Départemental d'Hygiène.
Ce type d'élimination ne doit entraîner aucune gène ou insalubrité pour le voisinage.

REPAS DES ANCIENS ET COLIS DE NOEL

Un repas des anciens est organisé pour les personnes de 67 ans et plus.
Un colis de Noël est remis à celles de 70 ans et plus.
Afin d'éviter des oublis, les habitants de Boissy qui remplissent ces conditions pour la première fois, sont priés de se faire connaître en Mairie.

SERVICE NATIONAL

Dans le mois de leur seizième anniversaire, toutes les filles et tous les garçons atteignant l'âge de 16 ans doivent se faire recenser en Mairie pour le service national (avec livret de famille, pièce justificative de domicile et pièce d'identité).
L'attestation de recensement délivrée par la Mairie est exigée pour toute inscription à un examen ou concours (permis de conduire, bac…).

SORTIE DE TERRITOIRE

Peut-on encore exiger une autorisation de sortie de territoire ?
Non. Ce document qui permettait à un enfant de circuler dans certains pays sans être accompagné de ses parents, est supprimé depuis le 1er janvier 2013.
Désormais, l'enfant (qu'il soit accompagné ou non) peut voyager à l'étranger avec :
- Soit sa carte d'identité seulement(notamment pour les pays de l'Union européenne, de l'espace Schengen et la Suisse).
- Soit son passeport.
- Soit son passeport accompagné d'un visa.

Il convient de se renseigner au préalable sur les documents exiges par le pays de destination en consultant les fiches pays du site diplomatie.gouv.fr.
Attention, si l'enfant voyage avec un seul de ses parents, certains pays comme l'Algérie, la Bosnie-Herzégovine ou le Maroc, peuvent réclamer la preuve que l'autre parent autorise ce voyage. Contrairement à l'ancienne autorisation de sortie du territoire, il s'agit uniquement d'un courrier sur papier libre qui n'est pas délivré en mairie.

TELEASSISTANCE DU CONSEIL GENERAL DU VAL D'OISE

A VOTRE ECOUTE 24H / 24H

ALADIN est un dispositif mis en place par le Conseil Général du Val d'Oise afin de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées.
Comment fonctionne ce service ?
Il suffit de placer le transmetteur près du téléphone ; grâce à la télécommande que vous portez sur vous, vous êtes relié à la centrale d'écoute à toute heure du jour et de la nuit.

Vous pouvez vous renseigner au **Point Conseil 3ème âge**. Tél. 01 30 75 05 34.

Pour obtenir la téléassistance, adressez-vous à votre **Mairie ou à la Direction Générale de l'Action Sanitaire et Sociale**. Tél. 01 34 25 32 39

Numéros utiles, Services, Commerçants, Artisans

URGENCES

SAMU	15	**Médecin de garde**	01 30 75 42 11	**Clinique Ste Marie**	01 34 30 98 98
Pompiers	18	**Centre anti-poison**	01 40 05 48 48	**Signalement enfants en danger**	01 30 30 31 31
Gendarmerie Marines	01 30 39 70 27	**Hôpital de Pontoise**	01 30 75 40 40	**SOS Vétérinaire**	01 47 46 09 09
Urgence Sécurité Gaz	08 00 47 33 33				

ADMINISTRATION ET SERVICES GENERAUX

Allocations familiales	08 20 25 95 10	**Conseil Général du Val d'Oise**	01 34 25 30 30	**Paroisse de Marine** (à laquelle Boissy est rattachée)	01 30 39 71 24
ANPE. Cergy St Christophe	01 34 35 39 59	**CROIX ROUGE. Aide Ménagère**	01 30 38 42 52	**Pôle emploi**	01 34 20 14 92 01 34 20 14 94
APEC	01 34 22 97 40	**Déchetteries** Saint Christophe Osny	01 30 73 48 29 01 30 31 22 51	**Préfecture**	08 21 80 30 95
Assistante sociale	01 34 67 02 59	**Eau (SFDE) dépannage 24H /24**	01 34 43 41 41 01 34 43 41 50	**Sous-préfecture**	01 34 41 60 60
Caisse de sécurité sociale	08 20 90 41 28	**Electricité ERDF - Cergy ERDF dépannage**	01 30 31 41 11 08 10 33 30 95 08 10 01 03 33	**SIARP**	01 30 32 74 28
Cantine	01 34 66 90 05	**Gaz GRDF GRDF dépannage**	01 30 32 41 00 08 10 22 40 00 08 10 43 30 95	**SNCF Gare de Boissy RER Cergy le Haut**	01 34 42 10 13 01 34 32 10 41
Canton Cergy Nord T. Sibieude	01 34 25 76 24	**La Poste Boissy l'Aillerie**	01 34 42 96 21	**S.P.A.** Refuge de Gennevilliers Refuge d'Orgeval	01 47 98 57 40 01 39 08 05 08
CCVV Point d'accès au droit de la CCVV	01 30 39 93 35 01 34 67 52 15	**Mairie Boissy l'Aillerie**	T.01 34 42 10 05 F.01 34 42 14 91	**Trésorerie de Marines**	01 30 39 70 34
10ème Circonscription du Val d'Oise D. Lefebvre	01 30 30 32 75	**Office de tourisme Val de Viosne**	01 30 39 68 84		

SANTE ET SOLIDARITE

Association Béthel	01 34 66 98 80	**Infirmières** Régine Grais et Françoise Caes	06 17 61 43 51 01 34 42 10 37	**Pédicures** C.Alagille-Lavergne	**01 30 17 09 64**
Chirurgien Dentiste Franck Bellaiche	01 34 42 11 33	**Médecins** Barbara Bray **Jean-Paul Giacomini**	01 34 66 94 86 01 34 42 16 30	**Pharmacie** Isabelle Choain	01 34 42 10 40
Esthéticienne Florilège Beauté	**01 75 39 69 26**	**Osthéopathe** Sandrine Perrusset et Carole Dubray	01 34 66 90 68	**Val Fleury**	01 34 42 11 79

ENFANCE ET JEUNESSE

Collège Pontoise (95300) Parc aux Charettes	01 30 30 21 65	**Ecole privée** La Source	01 34 66 94 60	**Lycée** Pontoise (95300) Lycée Camille Claudel	01 30 38 78 40
Ecole maternelle Charles Perrault	01 34 42 12 77	**Les Petites Canailles**	01 34 42 17 91 06 20 80 05 40	**Relais Assistantes Maternelles**	01 30 39 68 77
Ecole primaire Jean de la Fontaine	01 34 42 12 77	**Lieu d'Accueil Enfants / Parents**	01 30 39 93 35		

SPORT, CULTURE ET ANIMATION

Cinémas UGC	08 92 70 00 00				
Club du Bel Automne	01 34 66 91 97	**Médiathèque**	01 34 66 96 05		
FOOTBALL E.S.B.	06 11 85 01 13	**Pêche** Arc en Ciel de la Viosne	06 17 49 43 90		
Maison Pour Tous	01 34 42 10 28	**Tennis T.C.B.**	01 34 42 17 64		

ARTISTES ET ARTISANS D'ART

Artiste peintre Catherine Vandensteen	06 60 28 48 21	**Facteurs d'instruments** Emile Jobin Henri Gohin Claire Soubeyran	01 76 17 05 44	**Ateliers Céramique** D. Leroy-Terquem C. Wagenaar	09 75 97 94 50 01 34 66 91 93

ALIMENTATION, RESTAURATION

Alimentation générale Charcuterie, produits frais et petite épicerie	06 10 64 38 93	**Café Tabac Journaux de la Mairie**	01 34 42 10 62	**Restaurant -PUB L'Onyx**	01 34 42 25 10
Boulangerie Carrière	01 34 42 14 73	**Commerçant ambulant** Pizzeria Pat'A Pizza	06 07 40 30 27	**RESTAURANT Taxiway**	01 30 36 59 09
Café Restaurant Salle de jeux « chez Jean-Claude »	01 34 42 10 42	**Commerçant ambulant** Poissons Dieppois	02 35 82 98 04		

BATIMENT

Cheminée d'intérieur et accessoires Therry Rolland	01 34 66 93 37	Maçonnerie, travaux généraux. EVVO	01 34 66 90 10	**Plomberie et chauffage** CPS 95	01 34 66 91 71
Déménagement et garde-meuble Fougeray- Flamant Péreira	01 34 42 91 91 01 34 66 90 65	**Menuiserie** Bredy Id Cloisons Bois six TPI Sermag	01 75 72 48 10 01 30 73 44 76 01 34 42 75 56 01 34 66 99 71 01 34 42 75 55	**Ravalement** Les Ateliers de la Façade	06 07 61 10 64
Électricité générale Elec Location Prestation Matériel Oltra Emielec Maresq Siélec H.ELEC	01 34 42 65 23 09 60 09 10 11 01 30 37 65 10 09 61 34 07 84 01 30 31 50 88 **01 30 36 53 38**	**Paysagiste et entretien** IDF Paysage	01 34 42 11 15	**Rénovation, peinture et décoration** Expansion Avenir Kovi Peinture AM Peinture	01 34 66 96 28 01 34 42 13 88 06 73 14 00 72
Isolation **Plac'Acoustic**	01 30 30 14 03	**Pose Verres Et Glaces** Menuiseries Aluminium Miroiterie Vitrerie	**01 34 66 90 24**	**Terrassements courants et travaux préparatoires** A R.T T.P.	01 30 39 84 37

RECEPTIONS ET EVENEMENTS

Distribution de boissons Alric	01 34 42 11 20	**Organisateur** lasalle	06 86 86 15 15
Traiteurs Ambiance et Réception Le Traiteur des Terroirs	01 34 42 12 87 01 34 66 96 28		

VEHICULES

Dépannage automobile Dominique Mesnier	01 34 42 71 11	**Lavage de véhicule** Lifting Car'Services	06 14 79 90 78
Garage automobile Carrosserie James L.S. Autos	01 34 66 96 51 01 34 42 10 16	**Moto, scooter et vélo** Morini Helit Moto	01 34 66 99 09

AUTRES SERVICES

Assurance Innovassur ARIC	01 34 42 10 30	**Produits cosmétiques** Innov'Esthétique	01 34 42 60 00
Banque La Banque Postale	01 34 42 96 21	**Taxi** M. Cazaly M. Jonniaux	06 07 67 93 35 06 20 40 53 59

CPS 95

Mr Denis GRANGIEN
Plombier - Chauffagiste

Copropriétés Prestations Services 95
Z.A. des Quatre Vents - 53 bis chemin de Gérocourt
95650 Boissy l'Aillerie
Tél. : 01 34 66 91 71 - Fax : 01 34 42 73 00

Comment obtenir ?

Carte d'identité pour un majeur (Délai : 5 à 6 semaines environ)	**Pièces A à fournir :** - Justificatif de domicile **à son nom** de moins de 3 mois. - 2 photographies couleurs aux normes exigées - Ancienne carte - Autre pièce d'identité si carte expirée depuis + de 2 ans ou copie intégrale de l'acte de naissance datée de – de 3 mois **Autre pièce à fournir en cas de première demande ;** - Copie intégrale de l'acte de naissance datée de – de 3 mois
Carte pour un mineur (Délai : 5 à 6 semaines environ) **Obligatoire :** **Présence du mineur à partir de 12 ans**	**Pièces A à fournir +** **Pièces B à fournir :** - Livret de famille. - Carte d'identité du parent qui accompagne l'enfant pour le dépôt du dossier **Autre pièce à fournir en cas de première demande ;** - Copie intégrale de l'acte de naissance à la place de l'ancienne carte
Carte pour un mineur de parents divorcés (Délai : 5 à 6 semaines environ)	**Pièces A + B à fournir +** - Une photocopie du jugement de divorce. **Autre pièce à fournir en cas de première demande ;** - - Copie intégrale de l'acte de naissance à la place de l'ancienne carte
Carte pour les naturalisés (Délai : 5 à 6 semaines environ)	- Justificatif de nationalité française, uniquement en cas de première demande.

Autres pièces désirées	**Pièces à fournir :**	**OBSERVATIONS**
Inscription sur les listes électorales	Pièce d'identité, justification de domicile de moins de 3 mois. Pour les changements de lieu de vote : ancienne carte d'électeur	Avoir 18 ans, nationalité française
Certificat d'autorisation de sortie de territoire, délivré aux mineurs de nationalité française	**Supprimé**	**Voir sur page 44 de ce bulletin municipal**
Livret de famille	**Pièces à fournir :** **- Justificatif de domicile de moins de 3 mois.** **- Carte d'identité** **- acte de naissance**	**Duplicata à demander à la Mairie du domicile**
Extrait d'acte de naissance	Indiquer date de naissance, noms et prénoms. A demander à la mairie du lieu de naissance. Joindre la photocopie de la carte d'identité et une enveloppe timbrée à votre adresse.	Français nés à l'étranger et étrangers naturalisés : Ministère des relations extérieures BP 1056-44941 Nantes
Extrait d'acte de décès	Date du décès, nom et prénoms (nom de jeune fille éventuellement) A demander à la mairie du lieu de décès ou à la mairie du domicile du défunt	Par courrier : joindre une enveloppe timbrée à votre adresse.
Extrait d'acte de mariage	Indiquer la date du mariage, nom et prénoms A demander à la mairie du lieu du mariage	Idem : acte de décès. + carte d'identité
Extrait de casier judiciaire (bulletin n°3)	. Imprimé à retirer en Mairie. Demande par Internet : **www.cjn.justice.gouv.fr**	. Strictement personnel

Passeport Biométrique

Les demandes de passeport doivent être déposées, quel que soit le domicile du demandeur, dans l'une des communes suivantes :

- Argenteuil	- Garges les Gonesse	- Roissy en France
- Auvers sur Oise	- Gonesse	- Saint Gratien
- Beaumont sur Oise	- Goussainville	- Saint Leu la Foret
- Cergy	- Herblay	- Saint Ouen l'Aumône
- Domont	- L'Isle Adam	- Sannois
- Eaubonne	- Jouy le Moutier	- Sarcelles
- Ecouen	- Luzarches	- Soisy sous Montmorency
- Enghien les Bains	- Magny en Vexin	- Taverny
- Eragny sur Oise	- Marines	- Vigny
- Ermont	- Montmorency	- Villiers le Bel
- Franconville	- Pontoise	

DECLARATIONS	OU S'ADRESSER	DELAIS	PIECES A FOURNIR OBSERVATIONS
Naissance	Mairie du lieu de naissance. Service état civil.	Les déclarations sont faites dans les trois jours qui suivent l'accouchement (jour de l'accouchement non inclus). En outre le dernier jour dudit délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable qui suit le jour férié.	Certificat d'accouchement délivré par le médecin ou la sage-femme. Livret de famille ou pièce d'identité des parents
Mariage	Mairie du domicile de l'un ou l'autre des futurs époux. Service état civil.	Les pièces doivent être déposées au moins 3 semaines avant la date du mariage.	S'adresser au service état civil 1 mois à l'avance pour la constitution du dossier. Démarches particulières pour les mineurs, les veufs, les divorcés, les étrangers, les réfugiés et les apatrides. Pour les enfants à légitimer : fournir un extrait de l'acte de naissance de chaque enfant.
Décès	Mairie. Service état civil.	24 heures après le décès.	Présentation du livret de famille du défunt ou pièce d'identité, certificat de décès du médecin.
Reconnaissance	Mairie. Service état civil.		Pour les reconnaissances anticipées : Certificat médical et justificatif logement.. Extrait d'acte de naissance de l'enfant et pièce d'identité des personnes qui désirent reconnaître.